PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 avril 2026 à 19h00, en séance publique, sous la présidence de M. Gwenaël LAMARQUE, Maire de LE BOUSCAT, par suite d'une convocation en date du 8 avril 2026.

Présents : Gwenaël LAMARQUE, Maël FETOUH, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Rémi SIMON, Muriel FROU-VILLE, Bruno QUERE, Damien ROUSSEAU, Philippe BORRO, Bérengère DUPIN, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Frédérique BOUCHER, Didier PAULY, Jean-Michel DANIEL, Karine AUDEMARD, Emmanuel APARICI, Séverine VANLEENE-VALETTE, Emmanuel MARCILHACY, Matthieu BOUYSSIERE, Mathilde PREZELIN-REYDIT, Mathilde FERCHAUD, Ombeline SEMPASTOUS, Xavier DE JAVEL, Calvin AZZOPARDI, Claire LAYAN, Johanna TURPEAU, Florian LAUNAY, Benjamin DUPAS, Anne COURTOIS, Ivan GRATTE, Carola Tiana CASTELNEAU.

Excusés avec procuration : Marine LEMMENS-HEBRARD (à Bérengère DUPIN), Emmanuelle ANGELINI (à Sandrine JOVENE), Daphné ALATERNE (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Annabelle POGAM (à Mathilde FERCHAUD).

Secrétaire : Karine AUDEMARD

ORDRE DU JOUR

Nomination d'un(e) secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2026
Communication des décisions du maire prises en vertu de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

DIRECTION GÉNÉRALE

1) Indemnités de fonction du maire et des adjoints - Majoration chef-lieu de canton
Rapporteur : M. le Maire

FINANCES

2) Rapport d'orientations budgétaires 2026
Rapporteur : Rémi SIMON

3) Election d'un représentant du Conseil Municipal auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges
Rapporteur : M. le Maire

RESSOURCES HUMAINES

4) Tableau des effectifs budgétaires de la Ville - Actualisation
Rapporteur : Muriel FROU-VILLE

5) Modification du tableau des postes du personnel permanent
Rapporteur : Muriel FROU-VILLE

6) Rapport égalité Femmes Hommes 2024
Rapporteur : Muriel FROU-VILLE

POLICE

7) Renouvellement de l'adhésion au Forum Français de la Sécurité Urbaine
Rapporteur : Philippe BORRO

EDUCATION JEUNESSE

8) Désignation de deux représentants au sein du groupement de commandes pour l'achat d'équipements pour les écoles, les prestations de configuration et d'installation et la maintenance sur site
Rapporteur : M. le Maire

PÔLE SENIOR

9) Renouvellement de l'adhésion au réseau francophone Villes Amies Des Aînés (VADA)
Rapporteur : Bérengère DUPIN

INTERCOMMUNALITÉ

10) Désignation d'un représentant au sein de la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole
Rapporteur : M. le Maire

11) Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'Assemblée Générale de l'A'URBA
Rapporteur : M. le Maire

QUESTIONS ORALES DIVERSES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31 MARS 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :
35 voix POUR
approuve le P.V. de la séance du 31 mars 2026.

Informations au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire (article L 2122-22 du CGCT)

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Finances				
2026-37	27/03/26	Convention avec ACTEE	Demande de subvention dans le cadre du Fonds CHENE 6 pour la mise en œuvre du projet de rénovation énergétique	-

Culture				
2026-38	02/04/26	Contrat avec la PRODUCTION LES CORBEAUX DYNAMITE	Exposition « Entre deux rives » du 8 avril au 4 mai 2026 à l'auditorium	1 550 €
2026-39	02/04/26	Contrat avec la PRODUCTION LES CORBEAUX DYNAMITE	Spectacle « La lara, fille du fleuve » le 15 avril 2026 à 16 H	1 084 €
Petite Enfance				
2026-40	02/04/26	Convention avec l'ASSOCIATION ECOSITE DU BOURGAILH	4 animations nature d'avril à juillet 2026 dans les locaux de la crèche Chenille Verte	596,32 €

MME LAYAN a une question sur les processus budgétaires qui sont associés au choix des compagnies qui interviennent dans le cadre des expositions et spectacles. Elle souhaite savoir comment se passent les attributions de ces petits marchés (demandes de prix ou petites mises en concurrence).

M. LE MAIRE répond que c'est l'Adjointe à la culture qui pourrait apporter des précisions sur ces choix. Aussi, celle-ci étant absente aujourd'hui, il propose qu'elle fasse un focus sur ce sujet lors du prochain conseil municipal. Quant aux deux spectacles mentionnés, il indique qu'ils ont un lien avec la thématique sur l'Amérique du Sud et, à son avis, soit ils ont été trouvés par les services, soit ils sont venus proposer leur spectacle à la ville. Pour ce qui est de la mise en concurrence, cela ne correspond peut-être pas dans ce cas-là aux besoins de la collectivité. Néanmoins, il propose que l'Adjointe à la culture, dès son retour, fasse un point sur ces mises en concurrence pour des sommes qui sont quand même tout à fait modestes.

Décision 2026-37

MME COURTOIS souhaite avoir des précisions concernant cette convention car elle ne connaît pas ACTEE et il n'y a pas de montant indiqué.

M. LE MAIRE répond qu'il n'y a pas de montant indiqué car il n'y a aucun engagement financier.

MME CASTELNEAU explique qu'elle ne va pas faire semblant de comprendre ce qu'elle est en train d'apprendre. Aussi, elle souhaiterait comprendre quelle est la priorité financière afin de pouvoir répondre aux questions toutes simples qu'on lui pose à la sortie du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE répond que cette question le déstabilise un peu. Pour ce qui est des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, il n'y a pas de priorités. Elles permettent à la collectivité, entre deux conseils municipaux, de pouvoir engager des conventions, des spectacles, des frais, pour que les activités que la ville propose puissent être organisées dans le domaine sportif, culturel, social.... C'est la vie quotidienne d'une mairie qui fonctionne et qui propose des services, des spectacles, des activités aux Bouscataises et aux Bouscatais et qui génèrent chaque semaine des dépenses qui doivent être payées, selon un délai raisonnable, aux prestataires. Cette communication des décisions du maire correspond à la délégation de pouvoir qui a été votée lors du premier Conseil Municipal de la mandature et que l'on retrouve à chaque début de séance. En ce qui concerne la priorité plus globale de la politique financière, il fait remarquer que ce sujet va être abordé par l'Adjoint aux finances lors du rapport d'orientations budgétaires.

MME CASTELNEAU est désolée de cette demande mais elle indique qu'elle aura beaucoup de questions déstabilisantes de ce type pour comprendre les choses.

M. LE MAIRE répond qu'il n'y a aucun problème. La pédagogie c'est son autre métier mais cette question

l'a déstabilisé parce qu'il a cru qu'elle lui demandait quelles étaient ses priorités financières. A ce moment-là, il a pensé au ROB et ne voyait pas comment il pouvait synthétiser cela en une minute. Il tient à lui préciser qu'il n'y a jamais de question bête ou déstabilisante, il faut simplement qu'il les comprenne pour essayer de donner les informations de la manière la plus pédagogique.

DOSSIER N° 1 : INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS - MAJORATION CHEF-LIEU DE CANTON

RAPPORTEUR : Gwenaël LAMARQUE

Par délibération en date du 21 mars 2026, une majoration des indemnités de fonction à hauteur de 15% a été attribuée au maire et aux adjoints, Le Bouscat étant éligible au dispositif chef-lieu de canton.

Suite à une observation de la préfecture en date du 27 mars 2026, il y a lieu de redélibérer sur ces indemnités.

Un tableau récapitulatif en annexe présente les taux et montants alloués aux élus.

MME LAYAN, même si son groupe votera pour cette proposition, tient à renouveler sa question sur le sujet de l'indemnisation des conseillers municipaux d'opposition et de tous les conseillers municipaux quels qu'ils soient, qui est entretemps apparu dans le débat public. Certaines municipalités, dont Villenave d'Ornon, ont décidé de rémunérer les conseillers municipaux d'opposition. Il se trouve également qu'elle a eu l'information dans la presse du montant qui était attribué à Thomas CAZENAVE, qui se trouve être très proche également de celui de M. LE MAIRE. Aussi, avec toutes ces informations mises bout à bout, son groupe se permet de demander à nouveau une rémunération pour les conseillers municipaux d'opposition.

M. LE MAIRE répond qu'il reste sur sa doctrine. Pour lui, une indemnité, peut être donnée uniquement s'il y a une mission exécutive qui est confiée par le maire à quelqu'un, pour accompagner un projet de territoire et un projet de gouvernance. Cela s'est toujours fait ainsi au Bouscat. Néanmoins, étant un homme pragmatique et pensant à la question qui lui serait vraisemblablement posée à nouveau, il s'est dit qu'il serait peut-être favorable à ces évolutions dès lors que ses amis qui sont dans l'opposition à Eysines, à Cenon, à Lormont, à Saint-Médard, à Mérignac, et au fond dans toutes les villes où les collègues de MME LAYAN sont en majorité, auraient cette indemnité. Dès lors que ces villes donneront une indemnité à des conseillers d'opposition, il sera prêt à revoir sa position.

VU la loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-22,

VU la délibération du 21 mars 2026 portant élection du Maire,

VU la délibération du 21 mars 2026 portant la création des postes d'adjoints au maire,

VU la délibération du 21 mars 2026 portant élection des adjoints au maire,

VU la délibération du 21 mars 2026 fixant le taux des indemnités de fonction des élus,

Considérant que la commune de LE BOUSCAT est chef-lieu de canton,

DECIDE

Article 1 : d'adopter les taux des indemnités du maire et des adjoints majorés de 15 % (chef-lieu de canton) selon les taux en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, tels que fixés ci-dessous,

Majoration de 15% Ville chef-lieu de canton				
	Montant de base	**Majoration 15 %**	**Taux majoré**	**Indemnités totales**
Maire	3 576,15 €	536,42 €	**100,05 %**	4 112,57 €
1er Adjoint	1 356,47 €	203,47 €	**37,95 %**	1 559,94 €
Adjoints	10 025,55 €	1 503,83 €	**31,17 %**	11 529,38 €
Montant total des indemnités attribuées				**17 201,89 €**

Article 2 : d'entériner le tableau ci-joint en annexe fixant le montant des indemnités versées au Maire et aux adjoints,

Qualité	Indemnités brutes en Euros
Maire	4 112,57 €
1er Adjoint	1 559,94 €
Adjoint	1 281,04 €

Article 3 : de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget chapitre 65.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
32 voix POUR
3 ABSTENTIONS (Mme Anne COURTOIS, M. Ivan GRATTE, Mme Carola Tiana CASTELNEAU)

DOSSIER N° 2 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

RAPPORTEUR : Rémi SIMON

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venue modifier l'article L. 2312-1 du CGCT qui précise que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. ». De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la ville pour son projet de Budget 2026 sont précisément définies dans le rapport présenté en annexe, lequel constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2026 de la ville.

L'examen du budget primitif 2026 étant inscrit à l'ordre du jour de la séance du 28 avril prochain, les conseillers municipaux sont donc invités, sur la base du rapport d'orientations budgétaires ci-joint, à débattre sur son contenu.

M. SIMON précise, qu'à l'appui de cette présentation, il va proposer quelques diapositives de synthèse en tentant de marquer cette première présentation financière du mandat par 3 objectifs très simples : de la transparence, de la pédagogie et du sérieux. Aussi, s'adressant à MME CASTELNEAU, il espère que cela répondra à ses attentes et sera bien sûr à la disposition des élus pour répondre à des questions qui surgiraient au cours de cette présentation.

Le Bouscat
Ville à vivre

Rapport sur les orientations budgétaires 2026

14 avril 2026

Le rapport sur les orientations budgétaires
Un débat préalable à l'examen du projet de budget primitif

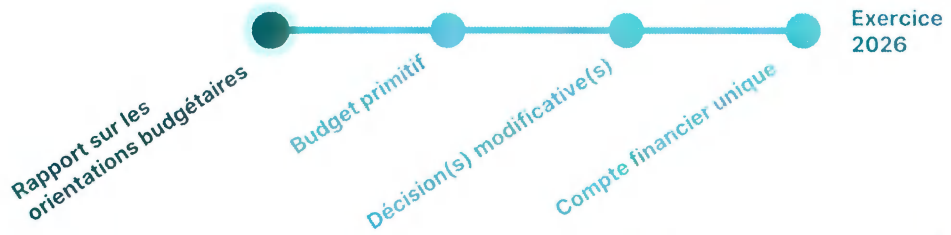

Le rapport sur les orientations budgétaires
Un débat préalable à l'examen du projet de budget primitif

Partager le contexte dans lequel est construit le projet de budget et les principaux enjeux auxquels il devra répondre

Informer le conseil municipal des principales données sur la situation et les perspectives financières de la commune

Présenter les orientations financières stratégiques retenues pour construire le projet de budget et en débattre

1 Un environnement économique et financier incertain

Des impacts concrets pour le budget communal

Notre priorité : Protéger les Bouscatais avec un budget sain et résilient

Une mobilisation encore accrue des finances locales pour participer au redressement des comptes publics

- Hausse de la contribution à la CNRACL : 1 M€ sur 5 ans
- Gel de la dotation globale de fonctionnement : - 162 k€ en 2026
- Baisse des dotations à l'investissement

Une revalorisation forfaitaire des bases des valeurs locatives inférieure à l'inflation (0,8 %)

Une inflation dépendante des crises internationales, malgré une évolution globale revenue à la normale (1,3 %)

Un coût de l'emprunt maintenu à un niveau plus élevé qu'auparavant : le taux du dernier emprunt souscrit s'élève à 3,26 % contre un taux moyen de 1,70 % pour l'ensemble de l'encours de dette communal

Des partenaires locaux fragilisés sur le plan financier

2 Des finances municipales saines

Des capacités d'autofinancement record

1 € économisé au quotidien
=
1 € pour investir pour l'avenir

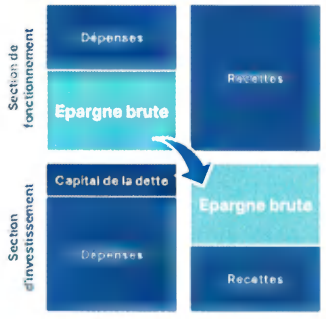

Epargnes brute et nette

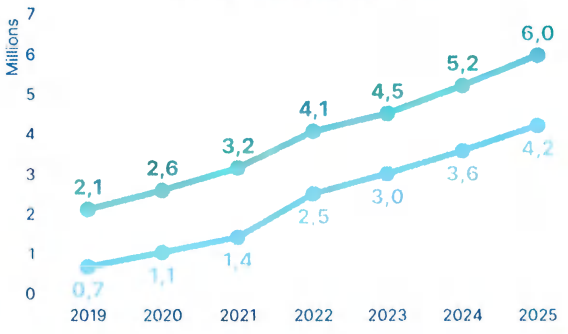

Entre 2020 et 2024, l'épargne brute du Bouscat a augmenté 3 fois plus vite que la moyenne nationale du bloc communal

2 Des finances municipales saines

Des recettes de fonctionnement stables malgré des dotations en baisse

Les recettes de fonctionnement s'orientent vers une hausse atone, estimée à 0,6 % en 2026 (hors RNS)

Pas d'augmentation des taux de fiscalité. Les produits fiscaux seront portés exclusivement par la croissance des bases et la revalorisation forfaitaire

Pour la deuxième année consécutive, **la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'inscrit à la baisse :** -162 000 €

Les autres produits de fonctionnement sont évalués avec **prudence**, en particulier les droits de mutation

Evolution des dotations de l'Etat

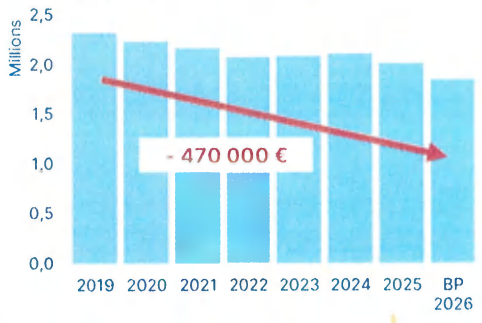

Le Bouscat perçoit 82 € par habitant de DGF contre 129 € par habitant en moyenne pour les communes de Bordeaux Métropole

2 Des finances municipales saines

Des dépenses maîtrisées malgré des contraintes fortes

Recettes et dépenses réelles de fonctionnement

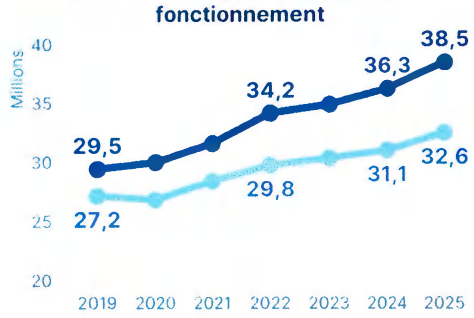

De 2019 à 2025, les dépenses de fonctionnement ont augmenté en moyenne de 3,2 % par an contre 3,5 % pour les recettes réelles de fonctionnement

En 2026, la croissance des dépenses de fonctionnement sera exclusivement liée à des décisions extérieures à la collectivité

Le budget 2026 intègrera cependant de nouvelles dépenses volontaristes, financées par des recettes nouvelles ou des économies sur les dépenses existantes

- Création de 2 postes de policiers municipaux
- Développement de nouvelles animations pour la Ville
- Préservation des services à la population

2 Des finances municipales saines

Un programme d'équipement déjà orienté vers les priorités du mandat

Rénovation du groupe scolaire Lafon Féline et de ses environs

Création d'un centre communal de sécurité urbaine

Réaménagement du parc de l'Ermitage

10 M€
d'investissements en 2026

Requalification de l'ensemble sportif Jean Jaurès

Travaux sur l'église (partie récente)

Poursuite du plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux

4e phase d'investissement dans la vidéoprotection

Rénovation de la crèche Chenille Verte

2 Des finances municipales saines

Un endettement maîtrisé

2,6 ans
de capacité de désendettement

Un programme d'investissement ambitieux et financé sans nouvel emprunt grâce à :

- **La préservation d'une épargne nette suffisante**
- **Près de 3 M€ de subventions, niveau record depuis 2020**
- **2 M€ de recettes propres d'investissement (FCTVA et taxe d'aménagement)**

Encours de dette et nouveaux emprunts

L'encours de dette de la commune a légèrement progressé depuis 2019 mais reste largement soutenable

3 Nos orientations budgétaires pour 2026
Un budget sérieux et au service des Bouscatais

- **Notre contrat de mandature déjà en action**
- **Pas d'augmentation des taux d'imposition**
- **Pas de recours à un nouvel emprunt**
- **Pas de nouvelle dépense volontariste non financée**

Document transmis via Idelibre avec la convocation

Le Bouscat
Ville à vivre

CONSEIL MUNICIPAL

14 avril 2026

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Sommaire

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET DES FINANCES PUBLIQUES
1. **Le contexte économique** (international, en zone euro et en France)
2. **La situation des finances publiques** (nationales et locales)

II – SITUATION DU BUDGET ET PERSPECTIVE BUDGETAIRE pour la commune du Bouscat

1. **Le renforcement de notre épargne brute par la sécurisation de nos recettes et la gestion rigoureuse de nos dépenses:**
   1.1 Maintenir (hors inflation) nos produits de services
   1.2 Sécuriser nos recettes fiscales
   1.3 Les dotations
   1.4 Assurer un suivi strict des dépenses RH
   1.5 les dépenses de fonctionnement
2. **La volonté de finaliser un programme d'investissements**
   2.1 Un programme d'investissements historique
   2.2 les investissements prévus en 2026 et leur financement
3. **Le financement de ce programme d'investissements implique d'utiliser tous les leviers possibles**
   3.1 Le maintien d'un autofinancement important (épargne brute)
   3.2 Les investissements nécessaires, leurs financements et la recherche accrue de subvention :
   3.3 Le recours maîtrisé à l'emprunt...
   3.4 ....avec un profil d'amortissement différent
   3.5 La poursuite des réflexions sur les cessions d'actifs immobiliers
4. **Les orientations budgétaires globales (hypothèses retenues)**

PREAMBULE

Avant le vote du budget le 28 avril 2026 , l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, présente au conseil municipal un rapport sur :

• ***les orientations budgétaires*** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,

• ***les engagements pluriannuels*** envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,

• ***la structure et la gestion de la dette*** contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

• ***une présentation de la structure des effectifs*** et de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, et du temps de travail

La présentation du ROB constitue une formalité substantielle.

Le présent document a été finalisé à la date du 24/03/26 à la suite du vote de la loi de finances et des élections municipales

Synthèse du CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER des finances publiques

Depuis 2 ans, la France n'a pas réussi à redresser significativement son déficit budgétaire
Le 26 juillet 2024, sur recommandation de la Commission Européenne, le Conseil de l'Union Européenne a engagé formellement une procédure pour déficit excessif à l'encontre de 7 pays dont la France.

Le déficit 2024 se chiffre désormais à 5,8% après une dégradation en 2023 à 5,5%. Cette situation reste préoccupante pour les pouvoirs publics notamment la Cour des Comptes qui souligne dans ses derniers rapports le poids de la dépense publique.
Le déficit public 2025 est estimé en légère amélioration à 5,4% du PIB.
Le projet de loi de Finances 2026 prévoit une hypothèse de réduction du déficit public à 4,7 % du PIB en 2026.

Face à une situation économique difficile, l'ensemble des collectivités locales voient leur situation financière se dégrader.
Entre 2021 et 2024, le déficit public des APUL s'est creusé de -16 Mds€ , évoluant de 1 Mds€ à 17 Mds€.

Désormais, en 2024, toutes les catégories de collectivités locales affichent un solde public négatif (déficit).
Avec un déficit de 5,5 Mds€, l'échelon départemental pèse pour près de la moitié dans le déficit des collectivités locales.
Or, selon la trajectoire fixée par la loi de programmation 2023-2027, les Administrations Publiques Locales (APUL) devaient passer d'un solde nul à un solde excédentaire de +0,4% en 2027.

Le 1er projet de loi de Finances 2026 affichait une nouvelle volonté d'obliger les collectivités à respecter cette trajectoire et avait défini une contribution à la réduction du déficit public de 7,8 Mds€ avec notamment l'instauration d'un nouveau dispositif de DILICO. Ce mécanisme du DILICO a été finalement abrogé pour les communes avec la version définitive votée avec l'article 49.3 de la constitution.

1- le contexte économique

La situation économique internationale et en zone euro

« Depuis début 2025, l'environnement international est marqué par des tensions commerciales et géopolitiques sources d'incertitude. Néanmoins, (...) , la croissance mondiale serait peu affectée en 2025 pour ne ralentir que légèrement en 2026. (...) L'activité de la zone euro accélérerait modestement en 2025 selon l'OCDE, de +0,8 % en 2024 à +1,2 %, tirée par la demande intérieure. »
Haut conseil des Finances Publiques- avis 9 octobre 2025

Sur le plan international

La croissance mondiale progresserait à un rythme modéré.
La croissance mondiale devrait ralentir et les perspectives de croissance restent sombres, alors que le monde s'adapte à un paysage marqué par une hausse du protectionnisme et de la fragmentation. L'incertitude persistante, les chocs sur l'offre de main d'œuvre (pénurie, vieillissement) plus importants que prévus alliés à la forte vulnérabilité des finances publiques sont autant de causes qui vont peser sur le ralentissement de la croissance mondiale. (+3,1% en 2026- +1,5% pour les pays avancés contre + 4% pour les pays émergents). ***(FMI -octobre 2025)***
Toutefois, le contexte actuel de mars 2026 est marqué par une vive inquiétude sur les marchés financiers. La brusque remonté e des cours du pétrole, consécutive aux frappes aériennes et aux tensions dans le détroit d'Ormuz fin février, a ravivé le spectre d'une boucle inflationniste que l'on pensait maîtrisée.

Sur la zone euro

Une croissance atone et durablement fragile.
La croissance devrait se redresser progressivement et passer de 1.3 % en 2025 à 1.2 % en 2026, puis 1.4 % en 2027 grâce à la robustesse de la consommation privée et au rebond des échanges. La consommation privée bénéficiera de la résilience des marchés du travail et de la progression des revenus réels. L'investissement privé sera freiné par l'incertitude.
(OCDE- 2 décembre 2025)

1- le contexte économique

La situation économique en France

La situation de l'économie française en 2025 reste fragile confrontée à l'incertitude politique et la morosité économique.

Sur la croissance

Pour l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7 % en moyenne annuelle.
Elle serait inférieure à l'exercice précédent (+1,1%)
Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9 % en 2026 et 1,1 % en 2027, tirée par un raffermissement de la consommation des ménages dans un contexte de progression du pouvoir d'achat et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années.
(Banque de France- Septembre 2025)

Sur l'inflation

Après 2,3 % en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale se maintiendrait au-dessous de 2 % jusqu'en 2027 et resterait une des plus faibles de la zone euro.
Elle baisserait fortement à 1,0 % en 2025, en raison du recul des prix énergétiques (pétrole et gaz), de la diminution des tarifs réglementés de vente d'électricité et de la modération des prix des services, puis atteindrait respectivement 1,3 % en 2026 portée par la hausse de la contribution de l'alimentation et 1,8 % en 2027.
(Banque de France- Septembre 2025)
L'économie française, qui entamait l'année 2026 sur une trajectoire de désinflation quasi-totale (avec un point bas à **0,3 %** sur un an en janvier), subit un coup d'arrêt brutal en ce mois de mars. La remontée du baril de Brent vers le seuil des **100 $** (avec des pointes au-delà de **93 $** dès la première semaine de mars) modifie profondément les perspectives et tablent sur une perspective comprise entre+2% et 2,5%

2- La situation des finances publiques
le respect des critères européens

En 2024, la situation financière de la France est désormais la plus dégradée de la zone euro
Le rapport de la Cour des Comptes en date du 2 juillet 2025 annonce une situation qui reste fortement inquiétante.

-Le déficit public s'établit pour 2024 à 168,6 Mds€, soit 5,8% du PIB

-La dette publique a atteint 3 305 Mds€ fin 2024, soit un ratio de 113,2 pts de PIB

-Les dépenses de l'ensemble des administrations publiques représentent 56,5 % du PIB, poursuivant sa hausse à 1 650,4Mds€

Ratios de finances publiques (en % du PIB)
Source : Insee

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Déficit public	5,0	4,1	3,9	3,6	3,6	2,9	2,3	3,1	8,9	6,6	4,7	5,5	5,8
Dette publique (brute)	90,6	93,4	94,9	95,6	98,0	98,3	97,8	97,4	114,8	112,7	111,7	109,9	113,2
Dépenses publiques	57,1	57,2	57,2	56,8	56,7	56,5	55,6	55,4	61,7	58,5	58,4	57,0	56,5

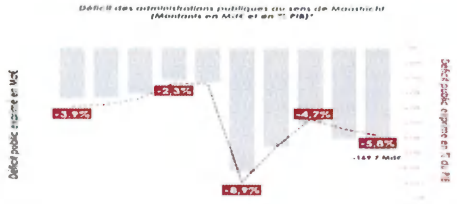

2- Situation des finances publiques
PLF 2026- prévisions macro-économiques retenues

Les principaux indicateurs sur la situation des finances publiques retenus

Les prévisions de croissance s'établiraient autour de +1,0% en 2026 après +1,1 % en 2023 et de +1,1% en 2024.
Serait attendu une croissance de PIB en 2025 de +0,7%. Le rapport économique social et financier (RESF) associé au PLF 2026 présenterait en outre une croissance du PIB de +1,2% en 2027. **La croissance annuelle moyenne sur la période 2020-2026 serait de +0,8%**

Les derniers chiffres de l'INSEE publiés en janvier 2026 évoquent finalement une progression de +0,9% du PIB en 2025

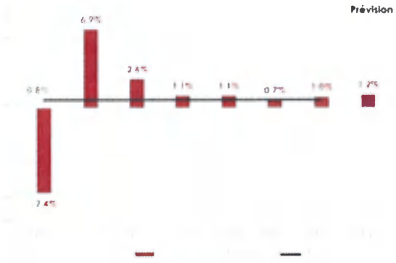

La prévision d'inflation s'établirait à +1,3% en 2026 après une inflation estimée à +1,1% en 2025.
Pour 2027 et suivant, l'hypothèse du RESF est celle d'une inflation stabilisée à +1,75%, soit l'inflation moyenne constatée depuis 1991. Ce chiffre reste en deçà des principales analyses émises

2- Situation des finances publiques
trajectoire prévisionnelle des finances publiques 2025-2029

Le nouveau cadre de gouvernance économique européen entré en vigueur le 30 avril 2024 n'a pas modifié les exigences de l'article 126 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à savoir un déficit inférieur à 3% du PIB et un endettement inférieur à 60 % du PIB.

En juillet 2024, la France a été placée en procédure pour déficit excessif après un dépassement des seuils européens en 2023.
Le plan budgétaire et structurel à moyen terme qui encadre les finances publiques des Etats membres a fixé pour objectif un retour du déficit public sous les 3% d'ici 2029.

La présentation du 1er PLF 2026 intégrait une baisse en 2026 du déficit à -4,7%, le nouveau projet vise un déficit à -5%, obligeant à une pentification de la trajectoire de réduction du déficit pour atteindre l'objectif de -3% en 2029

PLF 2026- 1er projet

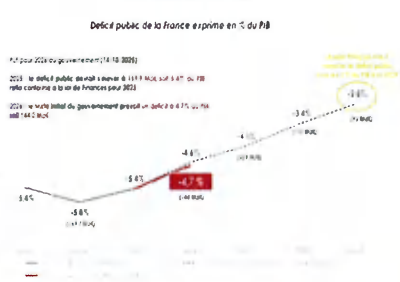

PLF 2026- projet 49.3

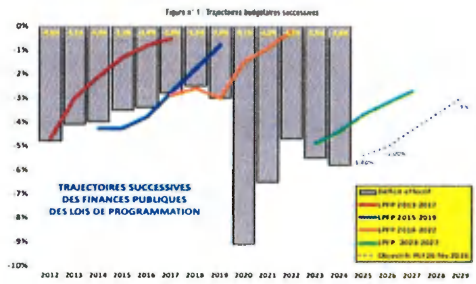

2- Situation des finances publiques
PLF 2026 - Mesures concernant l'effort des collectivités locales

La copie initiale du gouvernement, qui fixait une contribution à hauteur de 4,9 Mds€, a été atténuée au fil de l'examen parlementaire, en étant réduite à environ 2 Mds€ de contribution.

	PLF 2026- 1er projet	PLF 2026- projet 49.3
Sur les dépenses	Hausse de +4pts en 2026 comme en 2025 des cotisations des employeurs publics locaux à la CNRACL	Le dispositif est maintenu avec une hausse attendue de 12 points jusqu'en 2028 pour un taux de 43,65%
Sur les dépenses	Prolongation du DILICO en 2026 avec une enveloppe désormais évaluée à 2,0 Mds€	Le mécanisme de DILICO est abaissé à 740 M€: les communes sont désormais exonérées, les EPCI y participent pour 250 M€, les régions pour 350 M€ et les départements pour les derniers 140 M€. (article 76)
Sur les recettes	Ponction supplémentaire sur les variables d'ajustement de 527 M€	La ponction de 527 M€ est bien prévu et maintenu (article 31)
Sur les recettes	Réduction de 25 % des compensations de foncier bâti et de CFE des locaux industriels	La réduction est bien prévue et maintenue mais désormais chiffré à 19,3% (écrêtement de 800 M€ initialement réduite de 307M€ en moins)
Sur les recettes	Amputation du FCTVA suppression du FCTVA en fonctionnement décalage d'1 an le versement pour les EPCI qui le percevaient en « N »	Le gouvernement confirme le maintien, dans l'assiette du FCTVA, des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services informatiques
Sur les recettes	Poursuite de la baisse des crédits Fonds verts Baisse des crédits de la mission RCT (le nouveau Fonds d'investissement des territoires (FIT) serait de 200 M€	La mise en place du nouveau fonds est abandonnée- le fonds vert ne baissera pas de 23 % comme prévu dans le PLF initial mais de 16 %
Sur les recettes	Gel de la DGF et renforcement des dotations de péréquation	Confirmation gel DGF (27,4Mds€) et augmentation dotations péréquations

2- Situation des finances publiques
Situation des finances publiques locales en 2024

L'année 2024 est marquée par une nouvelle détérioration globale de la situation financière des collectivités

La Cour des Comptes évoque dans son rapport du 27 juin 2025 une nouvelle baisse de **l'épargne brute** pour atteindre désormais 37,7 Mds€

Graphique n° 3 : épargnes brute et nette des collectivités (2018-2024, en Md€)

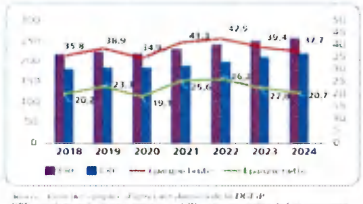

Les départements restent fortement pénalisés en 2024.

L'épargne brute des départements les place à un niveau très proche du seuil d'alerte de 7% (1 tiers de ceux-ci ont une épargne inférieure au seuil d'alerte de 7%)

Graphique n° 4 : épargne brute rapportée aux produits réels de fonctionnement (2018-2024, en %)

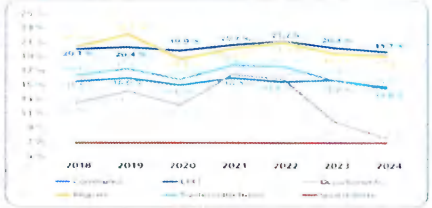

Bulletin d'information statistique- DGCL- septembre 2025

L'épargne brute des collectivités locale recule en 2024 de-7,3% à 32,5 Mds€, qui fait suite à une année 2023 difficile (-9,1%). Elle se retrouve à un niveau moins élevé de 2,1Mds€ par rapport à la crise sanitaire du fait d'une augmentation plus forte des dépenses de fonctionnement (+31,7Mds€ sur 4 ans) que des recettes de fonctionnement (+29,6Mds€ sur 4 ans)

2- Situation des finances publiques

Situation financière des collectivités partenaires publics de la ville

La santé financière des 3 principaux partenaires publics de la ville se dégrade depuis plusieurs années.
Les principaux indicateurs de leur gestion financière montrent une situation critique en fin d'année 2025.

Indicateur	Département de la Gironde (CD33)	Région Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux Métropole
Encours de Dette	**Progression sensible** : + 20 % entre 2023 et 2024	**Dégradation marquée** : en hausse significative 620 €/hts	**Situation en forte hausse** : un pic d'endettement est atteint = 1150 €/hts
Capacité d'Autofinancement brute	Epargne brute négative en 2023 et 2024	**Sous pression** : 15 % entre 2024 et 2023; 390 M€ sous l'effet d'un effet ciseau entre les recettes TVA et les dépenses de transport	**Fragilisée** : 8 % entre 2024 et 2023; 310 M€ : la capacité à dégager un excédent reste maîtrisée.
Capacité de Désendettement	Inexistante, en l'absence d'autofinancement	**Hausse critique** : le ratio de 9,5 ans se rapproche des seuils d'alerte prudentiels	**En hausse** : un seuil de 8,1 ans qui a double sur le mandat

Chaque collectivité a adopté des mesures spécifiques pour répondre à cette fragilisation :

- **Département Gironde (CD33)** : Saisie par le préfet à la suite du vote du BS 2024 en déséquilibre, la CRC a émis un avis n°2025-0160 établissant le déficit à 100 M€ en 2025 et prescrivant des mesures de redressement budgétaire à l'horizon 2028. Le conseil départemental a ainsi adopté un plan de retour à l'équilibre (PRE) dont un des axes porte sur des économies relatives aux subventions aux tiers (communes, intercommunalités, associations, autres EP locaux) à hauteur de 12,8 M€

- **Région Nouvelle Aquitaine** : La dégradation de sa situation financière pousse la région à une réduction de ses dépenses et subventions. Les dépenses d'investissement diminuent ainsi de 131 M€ en faisant appel à l'effort de tout l'écosystème régional.

- **Bordeaux Métropole** : La dégradation de sa situation financière questionne sa capacité à maintenir le soutien aux projets communaux, ses opérations d'investissement en faveur du territoire et pourrait conduire à une réinterroger les flux financiers avec les 28 communes membres

II – SITUATION DU BUDGET ET PERSPECTIVE BUDGETAIRE pour la commune du Bouscat

Les axes des orientations budgétaires

1. **Le renforcement de notre épargne brute par la sécurisation de nos recettes et la gestion rigoureuse de nos dépenses:**
   1.1 Maintenir (hors inflation) nos produits de services
   1.2 Sécuriser nos recettes fiscales
   1.3 Les dotations
   1.4 Assurer un suivi strict des dépenses RH
   1.5 les dépenses de fonctionnement

2. **La volonté de finaliser un programme d'investissements**
   2.1 Un programme d'investissements historique
   2.2 les investissements prévus en 2026 et leur financement

3. **Le financement de ce programme d'investissements implique d'utiliser tous les leviers possibles**
   3.1 Le maintien d'un autofinancement important (épargne brute)
   3.2 Les investissements nécessaires, leurs financements et la recherche accrue de subvention :
   3.3 Le recours maitrisé à l'emprunt...
   3.4 ....avec un profil d'amortissement différent
   3.5 La poursuite des réflexions sur les cessions d'actifs immobiliers

4. **Les orientations budgétaires globales (hypothèses retenues)**

Les axes des orientations budgétaires 2026

Dans un environnement économique et financier sous tension et incertain, la stratégie financière de la commune devra permettre de concilier deux objectifs :

1° Déployer le contrat de mandature sur lequel s'est engagée la nouvelle équipe municipale. Ce contrat repose sur 8 grandes priorités et 115 engagements visant notamment à répondre aux besoins prioritaires des habitants et à préserver la qualité des services publics municipaux du quotidien ;

2° Piloter une politique financière rigoureuse axée sur plusieurs piliers :
1/ Consolider notre autofinancement en faisant de la maitrise des dépenses de fonctionnement une priorité

2/ Poursuivre un programme pluriannuel d'investissement ambitieux mais responsable

3/ Financer nos priorités en limitant au maximum le recours à l'emprunt et privilégiant dès que possible la recherche de nouveaux financements

1) Le renforcement de notre autofinancement (épargne brute) par la sécurisation de nos recettes et la gestion rigoureuse de nos dépenses

- Optimiser nos produits de services
- Continuer à sécuriser nos recettes fiscales
- Piloter et optimiser les dépenses de fonctionnement
- Maîtriser rigoureusement l'évolution de la masse salariale hors dépenses contraintes par une stabilisation des effectifs sur la durée du mandat

15

1-1- Maintenir (hors inflation) nos produits de services

Dans un contexte de crise sanitaire et de crise économique, les produits des services issus des familles ont connu une forte diminution en 2020. Si depuis 2021, ils reprennent une évolution progressive, l'exercice 2025 a vu une progression structurelle de +254 K€ *(en neutralisant la recette exceptionnelle du remboursement de Bordeaux Métropole pour un trop perçu sur les RNS encaissé sur le chapitre 70)*

Evolution recettes services (hors remboursement RNS)

La crise COVID en 2020 a provoqué une chute libre des encaissements (-40%)
La sortie de crise renforcée par la hausse annuelle des tarifs définis sur des critères de quotient familial , la mise en place du stationnement et l'augmentation de places dans les structures d'accueil ont permis un retour des encaissements supérieurs à +13% par rapport à 2018

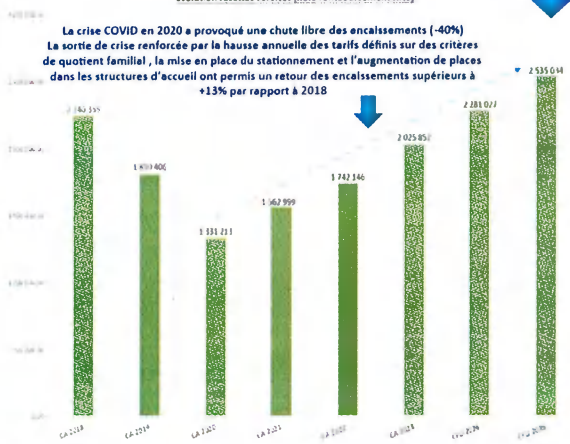

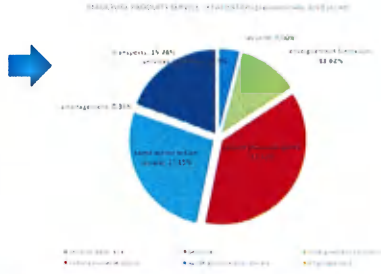

Le projet de BP 2026 retrouve une prévision en adéquation avec les prestations encaissées pour un montant de 2,55 M€

1-2 –Sécuriser nos recettes fiscales

Part prépondérante des recettes fiscales

La fiscalité directe et indirecte constitue la part prépondérante des recettes de fonctionnement de la ville du Bouscat.

En 2025, elle représente 76,0 % des recettes réelles de fonctionnement.

Produits de fonctionnement - Montant

K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget prévisionnelle
Impôts et taxes	21 258	22 156	23 618	26 068	27 432	28 147	29 654
Contributions directes	17 872	18 445	19 212	21 442	23 511	24 747	25 750
Fiscalité indirecte	3 426	3 715	4 439	4 626	3 921	3 399	3 904
Dotations et participations	5 266	5 109	4 638	4 269	4 537	4 703	4 863	4 787
Produits des services	1 810	1 331	1 563	1 742	2 026	2 281	3 225	2 554
Produits de gestion	690	739	1 619	758	783	1 071	776	691
Produits de fonctionnement courant	29 168	29 453	31 524	33 013	34 895	36 289	38 492	37 944
Produits exceptionnels larges	175	38	111	1 199	49	13	55	30
Produits de fonctionnement	29 343	29 491	31 635	34 212	34 944	36 302	38 547	37 974

REPARTITION RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT

La fiscalité directe et indirecte de 2018 à 2024 représente en moyenne 79,7% sur les 5 communes du PTO

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 37,97 M€ en 2026

1-2-Sécuriser nos recettes fiscales

La crise des DMTO

Part limitée des ressources fiscales des collectivités, elle concerne notamment les droits de mutation (DMTO), la taxe sur l'électricité, les droits de place et les reversements sur les prélèvements des paris hippiques.

En 2023 et 2024, la ville du Bouscat a subi une forte chute des droits de mutation.
L'année 2025 voit une forte amélioration de l'encaissement de cette recette avec une hausse à +34,34 % (+573 K€)

La réalisation 2025 (2,3 M€), de nouveau en progression par rapport aux 2 dernières années, incite à une prévision stabilisée en 2026, maintenue à 2,3 M€.

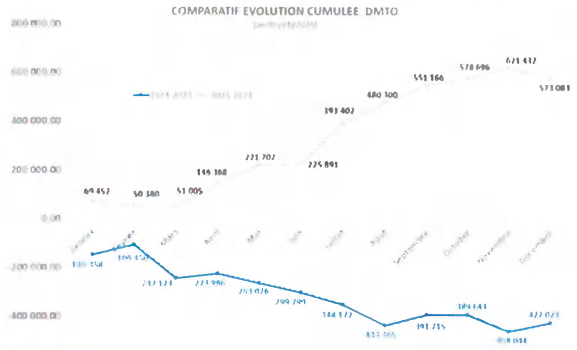

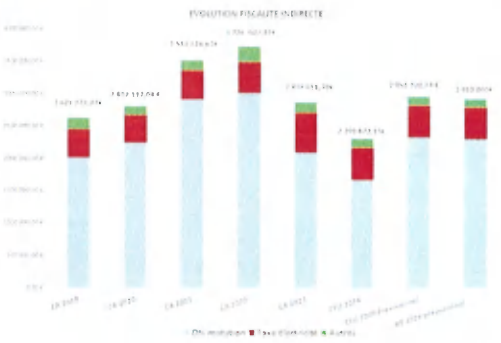

1-2-Sécuriser nos recettes fiscales

Les composantes de la fiscalité directe

a) La revalorisation forfaitaire des bases

Part majoritaire des ressources fiscales des collectivités, elle concerne les taxes sur le foncier bâti et non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Elles dépendent de 3 composantes:

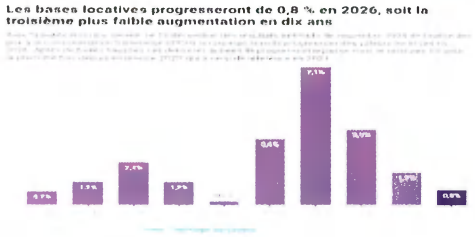

Selon la règle de calcul présentée en annexe, la revalorisation forfaitaire 2026 des bases de fiscalité est de +0,8% en 2026 (calcul en annexe)

b/Le « parc » d'habitation du Bouscat (nouvelles constructions, extensions , destruction ...) qui dépend essentiellement de la dynamique des initiatives privées

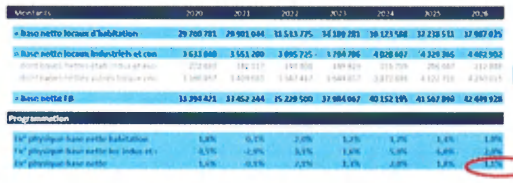

L'évolution dynamique est budgétée à +1,1% en 2026

1-2-Sécuriser nos recettes fiscales

b) Le taux fixé par le Conseil Municipal

La ville ne proposera pas en 2026 de hausse des taux de fiscalité

En 2025,

les taux de fiscalité de la ville sont les suivants:

-sur les propriétés bâties: 49,00 % ***(moyenne métropolitaine: 48,32 %)***

-sur les propriétés non bâties:61,87 % ***(moyenne métropolitaine: 67,81 %)***

-**sur les résidences secondaires**: 21,18% ***(moyenne métropolitaine: 21,76 %)***

1-3- Les dotations

Evolutions principales dotations : DGF + DSU+DNP

La ville du Bouscat a vu ses dotations se réduire drastiquement depuis 2009.
En 2023 et 2024, la DGF s'est stabilisée voire a légèrement progressé.
Elle voit depuis 2 ans son montant de nouveau se réduire.

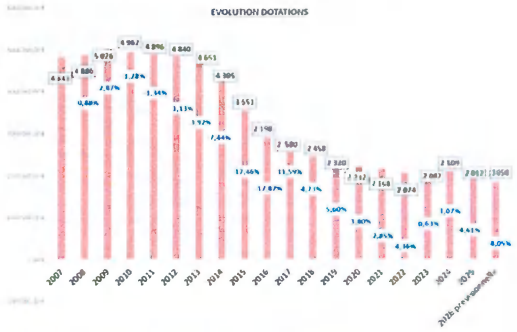

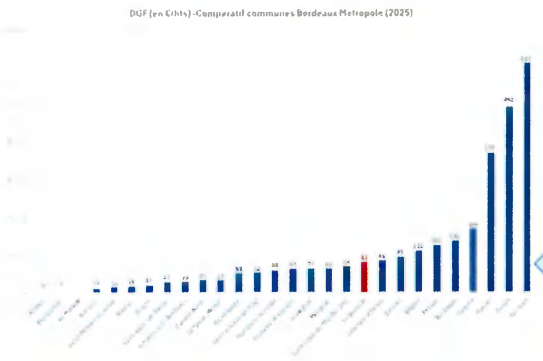

Pour comparaison,
Ratio DGF/population
En 2025,
Le Bouscat : 82 €
Strate nationale 20-40 000 hts : 205 € *(2024)*

Au niveau des communes de Bordeaux Métropole (hors Bordeaux), la ville du Bouscat reste en deçà de la moyenne (102,7€/hts)

1-4 Assurer un suivi strict des dépenses RH

Les charges de personnel
De 2022 à 2024 , les dépenses de personnel restent dynamiques avec une évolution moyenne de +4,74%
En 2025, elles seront sur une évolution estimée de +3,35%

Les dépenses prévisionnelles de personnel sont estimées à 18,75 M€ en 2026

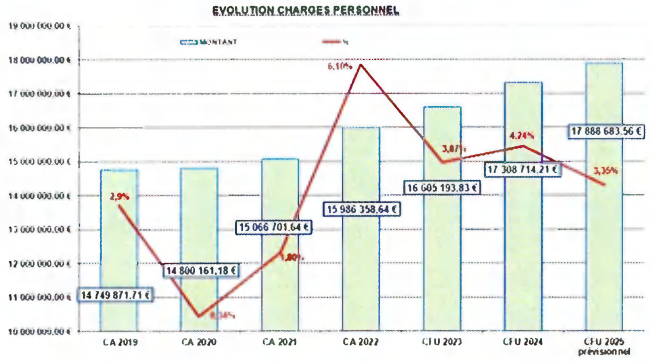

Elle s'explique majoritairement par les effets des **Obligations réglementaires (+395K€), en particulier la hausse du taux de cotisation patronale à la CNRACL**

1-4 Assurer un suivi strict des dépenses RH

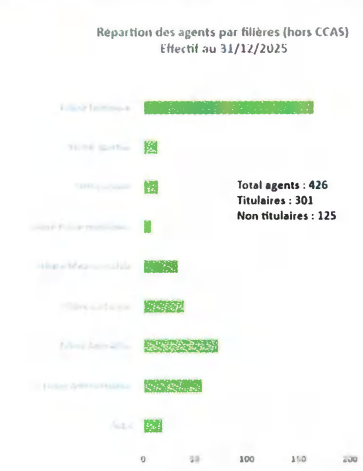

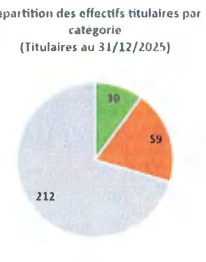

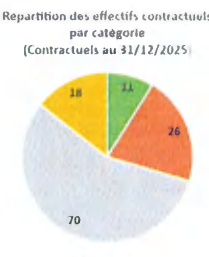

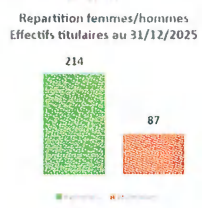

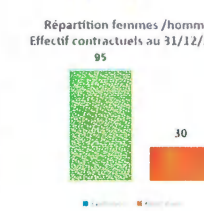

1-4 Assurer un suivi strict des dépenses RH

Temps de travail réglementaire
1607 heures par an .

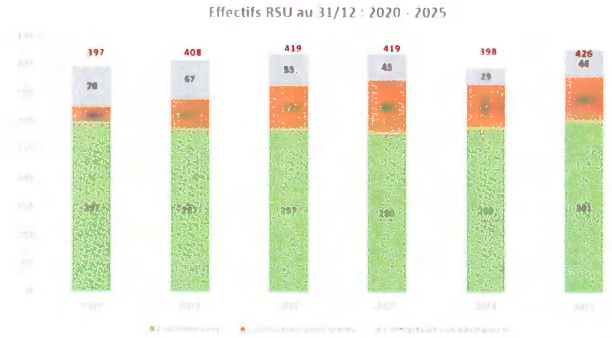

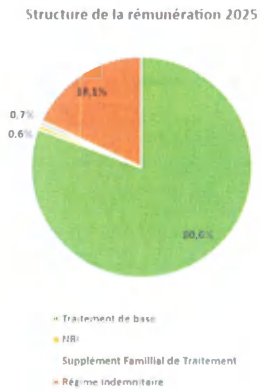

1-5- les dépenses de fonctionnement

Part prépondérante des dépenses de personnel

Dans un contexte difficile, les charges de personnel constituent la part prépondérante des dépenses de fonctionnement de la ville du Bouscat.

En 2025, elles représentent 55,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

REPARTITION DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT

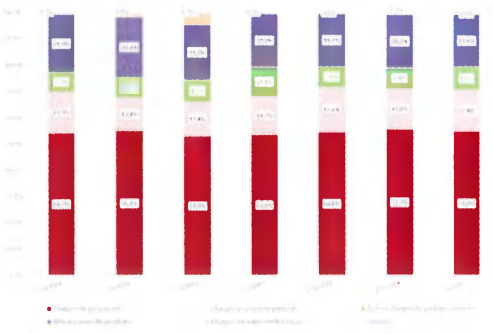

Charges de fonctionnement - Montant

€	Ca 2019	Ca 2020	Ca 2021	Ca 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Charges à caractère général	4 326	3 451	3 808	4 370	5 244	4 854	5 157
Autres charges de gestion courante	1 963	2 027	2 324	3 108	2 380	2 421	2 869
Atténuations de produits	5 950	6 142	5 979	5 973	6 001	6 235	6 383
Charges exceptionnelles larges	16	281	1 118	1	2	33	9
Intérêts	204	183	170	162	177	226	243
Charges de fonctionnement	27 214	26 884	28 465	29 800	30 409	31 068	32 555

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 34,00 M€ en 2026

2.1 Un programme d'investissement « historique »

En 2025 , les dépenses d'investissement s'évaluent avant reports à 13,97 M€ soit 78 % des crédits votés, en hausse par rapport aux années précédentes

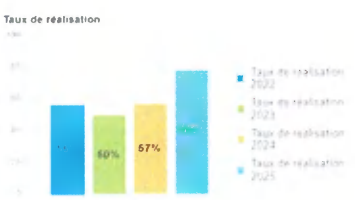

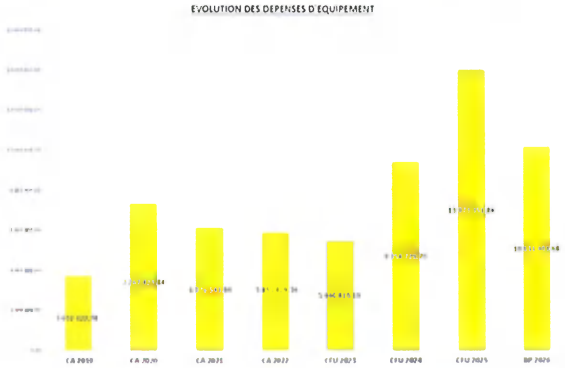

L'année 2025 apparaît comme une année record en matière d'investissement sur le mandat 2020-2026

2.2 –Les investissements prévus en 2026 et leurs financements

L'année 2026 marque le démarrage d'un nouveau programme pluriannuel d'investissement reprenant les priorités du contrat de mandature.

Parmi les priorités d'investissement pour 2026, nous retrouvons la déclinaison des 8 projets prioritaires du contrat de mandature, notamment :

- [redacted]
- Travaux enfouissement réseaux
- Travaux éclairage public

En AP/CP, 3,04M€ sont envisagés en crédits de paiement pour 2026 :

- Castel d'Andorte
- Piscine
- SDIE
- Rénovation complexe sportif J MARTIAL: projet terminé (reste reports)

7,14 M€
de nouvelles dépenses
d'équipement pour 2026

BP 2025				BP 2026			
PREVU		REPORTS		PREVU		REPORTS	
AP	EPI	AP	EPI	AP	EPI	AP	EPI
7 117 841,49	5 035 107,00	102 642,44	3 231 944,70	2 685 103,12	5 054 149,00	748 107,02	2 244 044,54
12 152 948,49		3 334 587,14		7 139 252,12		2 992 151,56	
15 487 535,63				10 131 403,68			

3) Le financement de ce programme d'investissements impose le maintien prioritaire des axes suivants:

- Le maintien d'un autofinancement important (épargne brute)
- Une recherche accrue de subventions d'investissement
- Le recours limité à de nouveaux emprunts ayant un profil d'amortissement complémentaire à notre existant.
- La poursuite des réflexions sur les cessions d'actifs immobiliers

3-1- Le maintien d'un autofinancement important (épargne brute)

Nos Epargnes et leur évolution *(au vu des comptes administratifs et comptes financiers uniques)*

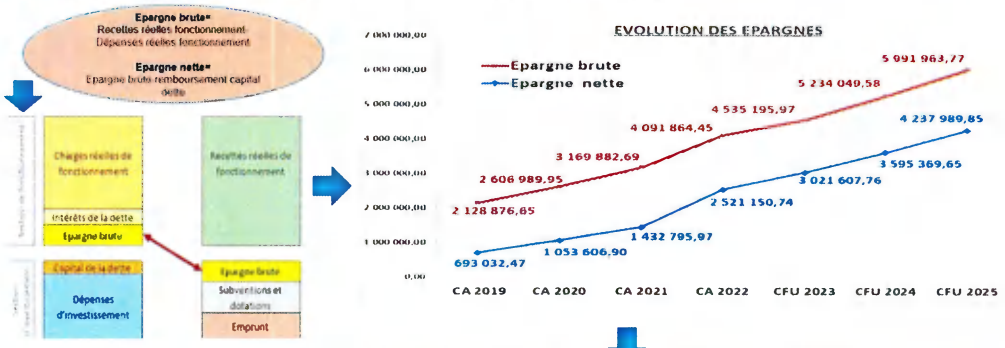

Pour 2026, l'objectif reste de stabiliser une capacité d'autofinancement suffisante pour éviter le recours à l'emprunt et maintenir une situation financière saine

3-1- Le maintien d'un autofinancement important (épargne brute)

Nos Epargnes et leur évolution *(au vu des comptes administratifs et comptes financiers uniques)*

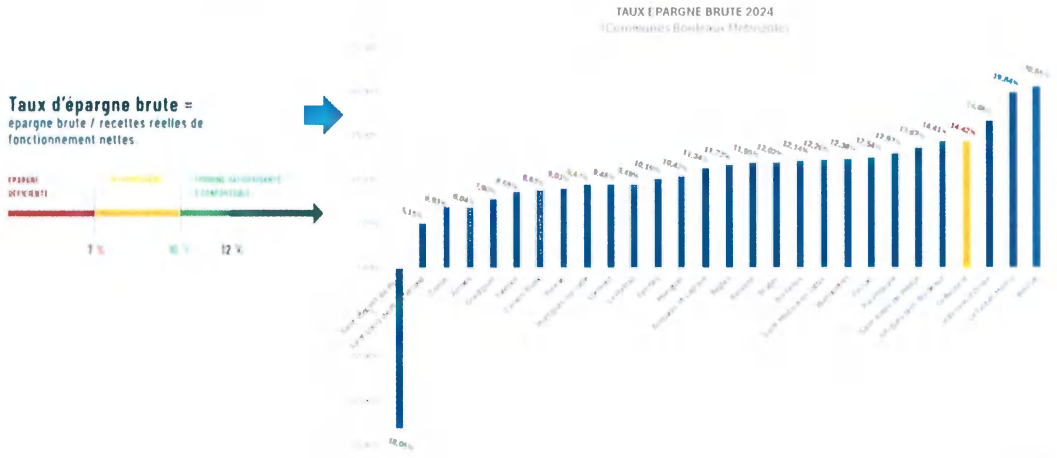

3-2- Les investissements nécessaires et la recherche accrue de subventions :

La recherche systématique, l'instruction rigoureuse et le suivi précis des versements des subventions restent une priorité pour 2026. Dans ce contexte dégradé de finances publiques qui impactent l'ensemble des partenaires publics, cette démarche peut servir à déterminer un critère de priorisation des investissements.

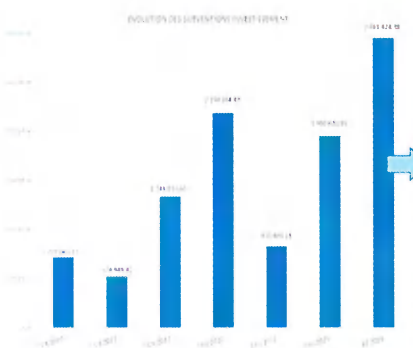

Les soldes des principales subventions notifiées visent:

- **Restructuration du Complexe sportif Jean Martial**:
  les 2 derniers soldes de subventions de 175 K€ (Bordeaux Métropole) et de 22,5 K€ (Agence nationale du sport) ont été perçues en 2025 donc les dossiers sont clos
- **Castel d'Andorte-Études et réhabilitation du Château**:
  594 K€ (Préfecture de la Gironde- DSIL)
  184 K€ (DRAC)
- **Restructuration de la piscine municipale**:
  878 K€ (Bordeaux Métropole)
  470 K€ (Préfecture de la Gironde DSIL)
  186 K€ (Agence Nationale du Sport)
  112 K€ (Conseil départ. de la Gironde)
- **Fonds vert**:
  38 K€ (Préfecture Gironde-rénovation éclairage public)
  19 K€ (Agence Adour Garonne- végétalisation J JAURES)

Les financements classiques seront pour 2026:
-FCTVA: 1 765K€
-Taxe aménagement: 320 K€

Les principales inscriptions du BP 26 (hors reports):

- **Castel d'Andorte-Études et réhabilitation du Château :**
  245 K€ (Préfecture de la Gironde DSIL)
  184 K€ (DRAC)
- **Végétalisation cours école :**
  150K€ (Bordeaux Métropole-CODEV 6) – mater centre et chenille verte
  84K€ (Adour Garonne) – mater centre et chenille verte
  30 K€ (Bordeaux Métropole-CODEV 6)- J Jaurès

Création tiers lieu
31 K€ (Bordeaux Métropole)

3-3- Le recours maîtrisé à l'emprunt...:

Après une année 2024 sans financement par l'emprunt, l'exercice 2025 a nécessité un nouveau financement bancaire de +3,0M€

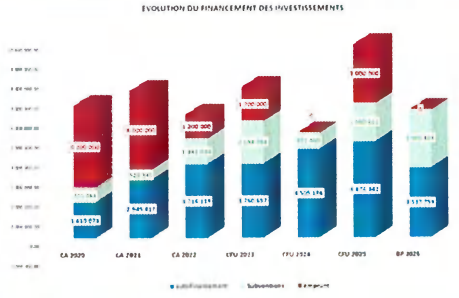

L'objectif en 2026 restera le même qu'en 2025:
Nos dépenses annuelles d'équipement qui illustrent un PPI diversifié et volontariste, **doivent être majoritairement financées par l'autofinancement**
Le recours à l'emprunt doit rester maitrisé dans les années à venir

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 prévisionnelle (hors reports)
Dépenses directes d'équipement (hors AC) **nettes de subventions** en M€	2,26	5,03	4,55	2,70	2,33	7,10	10,63	6,37
Nouveaux emprunts tirés (en M€)	+2	+4,2	+4,0	+1,2	+1,7	+0	+3	+0,00
Nouveaux emprunts de l'année / Dépenses d'équipement	***88%***	***83 %***	***88%***	***44%***	***73%***	***0%***	***28,22%***	***0,00%***

3-4- ...avec un profil d'amortissement différent:

Les emprunts de la Ville du Bouscat au 1er janvier 2026 :

- 22 contrats de prêts en cours dont 20 à taux fixe (aucun produit structuré de type « toxique »)
- Un taux moyen sur l'exercice de 1,70 % (en hausse par rapport au 01/01/2025 qui était de 1,36 %)
- Un encours de la dette de 15,88 M€, soit 637,72 €/hab
- Un prêteur majoritaire : AFL (59,5% de l'encours- 9,45 M€)
- Durée de vie moyenne = 4 ans et 10 mois
- Annuités moyennes 2026/2032 = 1,86 M€ et 2033/2046 : 0,65M€

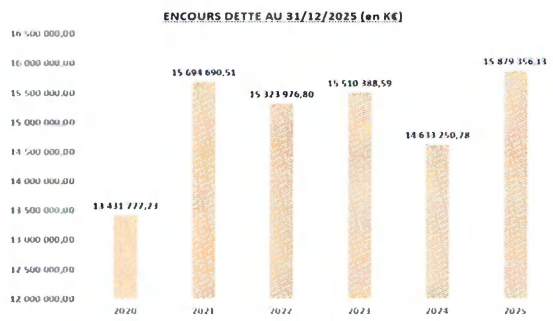

En 2025, pour le financement de ses investissements, la ville a souscrit un emprunt de 3 M€ auprès de la Caisse Epargne sur **20 ans** dont les conditions de taux restent à arbitrer entre taux fixe et taux variable et à planifier la mobilisation des fonds.

3-4- ...avec un profil d'amortissement différent:

La dette de la ville reste contenue.

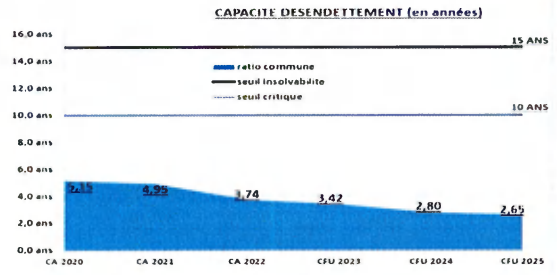

le ratio « capacité de désendettement» est défini comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et la capacité d'autofinancement brute de l'exercice écoulé

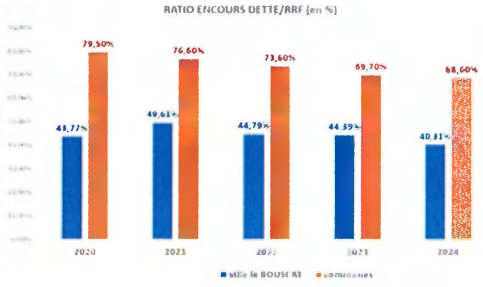

Le ratio appelé « ratio d'endettement » qui permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité (encours dette/ produits réels de fonctionnement

4 . Les orientations budgétaires globales (hypothèses retenues)

Dans un contexte de transition entre deux mandats, 2026 ouvre une nouvelle phase de programmation budgétaire pluriannuelle. Elle devra permettre d'intégrer les orientations suivantes :

1/ Un environnement économique et financier dégradé et incertain :

- Au plan international, un climat instable qui nécessitera de renforcer la résilience du budget municipal face aux crises potentielles, comme l'illustre le choc pétrolier récent
- Au plan national, l'objectif de redressement des comptes publics continuera de faire peser durablement un risque accru sur la participation du bloc local aux efforts de réduction du déficit et de la dette
- Au plan local, la dégradation de la situation financière de nos partenaires exposera notre commune à un risque de désengagement du soutien aux projets municipaux

> Pour 2026, cela se traduit par:
une baisse de la DGF ***(prévu 1,8M€)***,
une reprise des DMTO à surveiller ***(prévu 2,3M€)***,
une hausse des charges de personnel portée principalement par les évolutions réglementaires ***(prévu 18,75M€)***,

2/ Le déploiement d'un nouveau contrat de mandature ambitieux mais responsable reposant sur 8 priorités et 115 engagements.

> Pour 2026, cela se traduit par l'inscription des crédits nécessaires au lancement de plusieurs projets majeurs pour le mandat, le renforcement de la police municipale et la préservation de nos services à la population ***(prévu 10,13M€ avec reports)***

4 . Les orientations budgétaires globales (hypothèses retenues)

3/ La formalisation et le pilotage d'une stratégie financière pluriannuelle rigoureuse reposant sur les objectifs suivants :

- Préserver des capacités d'autofinancement suffisamment robustes pour garantir un financement pérenne de nos priorités et de nos services municipaux

- Recourir de manière raisonnée à l'emprunt, de manière à maitriser l'évolution de la dette sur la durée du mandat

- Diversifier nos sources de financement, notamment en recourant au cofinancement de nos projets dès que possible ***(prévu 2,96M€ -avec reports)***.

> Pour 2026, cela se traduit par le maintien d'un autofinancement solide malgré les dépenses contraintes engendrées par notre environnement national et local, par l'inscription de subventions d'investissement et un recours à l'emprunt maitrisé ***(prévu 4,95M€)***,

Conclusion :

2026 s'affiche comme une année charnière.
Le lancement des nouvelles priorités du contrat de mandature nécessitera, dans un contexte financier et économique difficile et instable, de formaliser une programmation financière pluriannuelle capable de concilier les 3 grandes orientations rappelées ci-dessus. Elle fera l'objet d'un examen annuel lors des prochains débats sur les orientations budgétaires

MME LAYAN fait une intervention : "Merci Monsieur l'Adjoint pour cette présentation pédagogique et intéressante, tellement intéressante que du coup vous répondez à certaines questions que l'on avait à poser par rapport au document qui nous a été remis puisqu'elle est un peu plus complète ; si on pouvait l'avoir aussi, cela pourrait être intéressant. Je vais reprendre tout de même le fil de ce que j'avais prévu de poser comme questions. Sur les orientations budgétaires 2026, j'ai repris un peu ce que vous nous proposiez. Vous proposez donc de déployer le contrat de mandature, de piloter une politique financière rigoureuse axée sur plusieurs piliers, consolider la capacité d'autofinancement, poursuivre le programme pluriannuel d'investissement et financer les priorités en limitant le recours à l'emprunt. Là, je recite ce que vous venez de nous dire. Avec ces 3 priorités, M. le Maire et M. l'Adjoint, vous nous expliquez privilégier les investissements tout en évitant le recours à l'emprunt. Vous privilégiez les investissements par rapport au fonctionnement. Bien sûr, c'est important d'investir dans une municipalité et c'est l'intérêt aussi des Bouscatais d'avoir une ville bien équipée ; mais est-ce qu'il faut toujours les multiplier et ne pas forcément être en capacité de les exploiter au maximum de leur capacité, par exemple, la médiathèque ou autre exemple le Castel d'Andorte qui n'est toujours pas ouvert. Est-ce que cela n'est pas un peu vain de continuer à investir, ce qui est très bien, pour ne pas ensuite, je le répète, pouvoir exploiter au maximum les équipements que la ville a à sa disposition. Vous nous indiquez également, page 16, vouloir maintenir les produits de services avec un retour des encaissements supérieurs de 13 % par rapport à 2018. Les produits des services, c'est ce que paient les Bouscatais pour utiliser les services de la municipalité. Est-ce qu'on peut donc se réjouir que ces tarifs aient augmenté parce que ce sont quand même les Bouscatais qui les paient ? Est-ce qu'on va continuer à se réjouir que ces tarifs continuent à augmenter ? Certes, c'est bien pour la commune mais est-ce que c'est toujours bien pour les Bouscatais ? Nous avons bien noté que vous nous indiquez clairement que les impôts n'augmenteront pas en 2026. En revanche, est-ce qu'on aura ce même engagement sur les services municipaux. Page 27, vous listez les investissements prioritaires pour 2026 mais, à notre avis, cette page manque de données chiffrées sur ces investissements, notamment quel montant envisagez-vous de consacrer au centre communal de sécurité publique ? Vous nous avez indiqué qu'il aurait pour fonction de regrouper la police municipale avec la police nationale – c'était une de mes questions. Vous déployez également la 4ème phase de l'installation du système de vidéosurveillance. Combien de caméras sont installées et pour quel montant ? On voit donc dans ces priorités que la politique d'investissement est pour partie axée sur la sécurité. Nous en profitons donc pour vous demander quels sont les chiffres qui ont trait à la délinquance et aux actes délictueux qui sont commis au Bouscat et qui vous incitent à axer cette politique d'investissement sur la sécurité. Ce sont des chiffres que nous n'avons pas pu avoir déjà lors du mandat précédent, cela nous intéresserait de comprendre, avec des données chiffrées, ce qui vous incite à axer votre politique d'investissement sur ce sujet-là. Toujours sur les priorités d'investissement et dans le contexte économique très contraint que vous avez exposé en préambule, nous avons noté également la requalification du parc de l'Ermitage. En quoi est-ce que cette requalification est nécessaire et urgente pour que cela soit une des priorités puisque c'est la proposition que vous mettez en avant dès la première année du mandat ? J'avais noté également une question sur le montant consacré en 2026 au SDIE mais vous l'avez dit, je crois que c'est 1,3 million. Pour nous, ce schéma directeur immobilier énergétique, c'est une priorité. Quels sont les bâtiments municipaux qui seront concernés par ce SDIE en

2026 ? Une question également sur la politique vis-à-vis de la végétalisation des cours d'école. C'est une proposition que nous avons toujours soutenue et que nous continuons à soutenir. Simplement, nous pensons qu'il serait temps d'engager une réflexion sur les bénéfices de ces végétalisations et réorganisations des cours d'école, les bénéfices et les inconvénients de ces aménagements quant au comportement des élèves, sur l'influence que ces réorganisations ont sur les interactions entre les élèves, entre les élèves et les animateurs du périscolaire ou le personnel enseignant. Est-ce que la diminution de la place, par exemple, consacrée au terrain de foot dans certaines cours d'école a eu une réelle influence sur les interactions garçons filles ou interactions entre joueurs de foot et non joueurs de foot ? Est-ce que les objectifs de désimperméabilisation de ces cours ont été atteints. C'est une question importante puisque vous engagez des sommes conséquentes sur ces réorganisations et il peut être intéressant d'en faire un bilan et de se demander si les sommes engagées ont bien atteint les objectifs qu'on s'était fixés. Il y a aussi, suite à ces aménagements dans certaines cours d'école, des problèmes de sécurité qui ont été relevés, par exemple des peintures qui glissent, des grilles qui étaient mal placées... Est-ce que, suite à ces travaux, ces petits aménagements, ces petites adaptations ont bien été mis en œuvre ? Enfin, dernière question sur ce ROB, en relation avec votre programme, quand est-ce que vous allez installer les caméras algorithmiques ou les augmenter et quel montant envisagez-vous d'y consacrer ? Merci".

M. GRATTE fait une intervention : "Bonjour M. le Maire, mes chers collègues, nous nous retrouvons ce soir afin d'évoquer les orientations budgétaires nécessaires à la rédaction d'un acte majeur des collectivités territoriales, évidemment le budget. A ce titre, il convient de remercier l'ensemble des services administratifs qui ont travaillé pour ces rapports et remercier aussi M. Rémi SIMON pour la clarté de sa présentation. Il apparaissait que, au début, tout cela était peut-être de la technique pure mais il n'a pas fallu longtemps pour comprendre en réalité la situation défavorable dans laquelle les finances publiques françaises sont plongées, depuis bien des années. Il n'a pas fallu non plus longtemps pour comprendre que la situation française était proche du désastre et évidemment qu'en cela les collectivités territoriales en sont lourdement sanctionnées, impactées. On constatera que les communes doivent répondre à une équation ô combien difficile, faire toujours plus avec le moins possible. L'Etat demande de plus en plus d'efforts financiers - vous avez mentionné quelques exemples - mais au-delà de demander des efforts financiers, il se délaisse sur bien des sujets. La question de la sécurité évidemment, l'État se délaisse, se déleste et les collectivités territoriales doivent répondre le plus possible. En cela, M. le Maire, je peux partager votre constat d'un dilemme cornélien pour composer la gestion d'une commune et d'un budget. Cependant, cette situation que vous déplorez n'est que la conséquence d'une politique menée au niveau national que des partis ici présents ont approuvée. Je ne citerai qu'un seul exemple évidemment, la meilleure, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ce choix politique rend l'ensemble des communes d'autant plus dépendantes des dotations de l'État. Il apparaît donc malvenu de déplorer des conséquences d'une politique que vous pouvez chérir. Le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales perd en réalité d'année en année de sa superbe. Les collectivités restent libres dans leur gestion mais sont en réalité ô combien contraintes dans leurs ressources. Ceci dit, il convient de signifier, qu'outre le marasme étatique, s'ajoute en réalité le marasme financier pour bien nombre de collectivités territoriales. Le Département de la Gironde connaît sans doute la pire période financière de son histoire, idem pour la Région qui voit, d'année en année, sa capacité de désendettement diminuer, tout comme la Métropole qui affiche des résultats bien peu encourageants. Nous attendons dès lors avec impatience le projet métropolitain de votre majorité qui déterminera sans doute indirectement la santé financière de notre commune. Le débat qui nous préoccupe ici est de savoir maintenant comment composer de manière efficace, et avec ces dilemmes cornéliens, un budget pour Le Bouscat. Avant toute chose, je tiens à reconnaître que la situation financière du Bouscat apparaît maîtrisée mais un certain nombre de points doivent être abordés, et notamment à propos de votre contrat de mandature. D'abord, nous considérons avec ma collègue Anne, que la rigueur budgétaire devra toujours l'emporter dans les années à venir. Pendant la durée de la mandature, nous serons vigilants aux dépenses effectuées par la majorité politique, nous veillerons, comme vous l'avez dit, à ce que chaque euro dépensé puisse bénéficier de manière efficiente à l'ensemble des Bouscatais. Nous estimons également qu'un contrat de mandature ne s'évalue pas par rapport au nombre de projets ou au nombre de grandes priorités mais plutôt à sa faisabilité dans le temps ; peut-être que nous avons tort en exprimant plutôt une sorte de scepticisme quant à la faisabilité budgétaire de l'ensemble du nouveau contrat. Nous serons donc très attentifs, avec ma collègue, à la préservation de la situation fiscale des Bouscatais mais pas seulement. À ce titre, je m'interroge au regard de l'ambition affichée dans le rapport d'orientations budgétaires de ne pas augmenter les taux d'imposition dans le prochain budget. Je m'inquiète quant à la faisabilité de cela car,

en réalité, comment comptez-vous le financer en n'augmentant pas les impôts, en recourant à un cofinancement fragilisé d'année en année par la situation financière de nos partenaires publics et sans recourir massivement à l'emprunt. Vous avez mentionné dans votre programme, par exemple - vous l'avez cité tout à l'heure - que vous voulez réaménager le Stade Jean Jaurès, réaménager le parc de l'Ermitage et, dans un second temps, la question que je vous pose c'est comment alors concilier votre ambition de maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte inflationniste et de tensions sur les coûts de l'énergie, tout en ambitionnant de tripler les effectifs de police. Dès lors, cela nécessite une véritable discussion sur les modalités de financement de tout cela. À ce titre, comme vous le mentionnez dans la page 28 du rapport d'orientations budgétaires, il nous apparaît primordial de discuter ensemble des actifs immobiliers que nous avons en notre possession. C'est une question que nous vous posons, M. le Maire, pourriez-vous nous préciser vos lignes directrices en la matière ? Quelle sera votre politique globale s'agissant des biens immobiliers ? Cette question n'est pas une critique, bien au contraire, elle permet sans doute de prendre conscience que la commune du Bouscat peut rester responsable dans sa gestion financière et, avec ma collègue, c'est ce que nous souhaitons. Pour cela, nous souhaitons un budget sincère, cohérent, un budget bien loin des ambitions politiques, un budget tout simplement bouscatais. Le maintien de notre épargne nette doit rester notre priorité mais nous aurons à cœur de demander également une optimisation réelle de nos produits de services. Là encore, nous resterons attentifs à la qualité des services rendus par la commune et par ailleurs nous sommes curieux de connaître là encore vos lignes directrices en la matière. Quelles stratégies allez-vous mettre en place ? Face évidemment à ces nombreux points abordés, il conviendra de dire que nous souhaitons un budget pour les Bouscatais, un budget aux dépenses et aux recettes pragmatiques, c'est-à-dire ni sous-évalué, ni surévalué. Cela implique une anticipation réelle de nos ressources mais surtout une optimisation. Pour toutes les raisons annoncées, nous considérons que ce rapport, bien que plutôt bien présenté, nous interroge plus qu'il nous rassure. Au plaisir néanmoins de travailler sur un budget équilibré et ambitieux pour les Bouscatais. Merci."

MME CASTELNEAU fait une intervention : "Merci déjà pour la pédagogie et je vais profiter en fait des réponses que vous allez apporter parce que vous avez balayé à peu près tous les sujets qui m'intéressaient également. Par ailleurs, je n'ai pas encore compris quelle était la politique immobilière de la ville face au nombre important de nouvelles familles arrivées sur Le Bouscat."

M. SIMON répond sur quelques points.

- *Comparer les efforts en fonctionnement et les priorités en investissement : il ne pense pas que ce soit un bon calcul car un budget local se gagne sur les 2 sections. On ne peut pas dire qu'à un moment donné, parce qu'on a fait un effort sur la section d'investissement, que cela se fait au détriment du quotidien et des services publics du quotidien. Bien au contraire, c'est parce que nous faisons des efforts sur le fonctionnement aujourd'hui que demain, lorsque nous ferons face aux crises, nous serons en capacité de toujours ouvrir la médiathèque, toujours ouvrir la piscine, continuer à rendre un service en périscolaire..... Ce genre de raisonnement ne résiste pas à la réalité de la gestion financière. La réalité c'est que si l'on veut préserver les services publics, on doit préserver nos dépenses ;*
- *Les tarifs : il y a effectivement une évolution des produits des services mais cela ne veut pas dire que les tarifs augmentent. La Municipalité développe les services à la population, c'est un signe de qualité et de vitalité et il est donc logique que cela ait un impact sur les produits perçus. Il ne faut pas voir dans l'augmentation des produits des services une charge supplémentaire pour les familles. Au contraire, c'est plutôt un bon indicateur, cela veut dire que les services répondent à des besoins ;*
- *Pas de chiffre sur les investissements : c'est tout simplement parce que ce n'est pas un budget primitif ; de plus, son expérience professionnelle lui fait dire que ce n'est jamais bon de faire savoir aux entreprises en amont combien va coûter un projet car elles vont s'ancrer sur le coût du projet. Il y aura de la transparence évidemment au moment du Compte financier unique 2025 sur ce qu'ont coûté les investissements ; sur le coût prévisionnel, on va rester sur des éléments de transparence financière relatifs qui permettront de préserver les conditions de mise en concurrence avec les entreprises ;*
- *Les priorités du SDIE : on retrouve notamment la crèche Chenille Verte, la maternelle Chenille Verte, l'école élémentaire Lafon Féline, le gymnase La Filolie et un parking photovoltaïque. On a à la fois de l'isolation, de la production d'énergie renouvelable et on est sur des crédits qui sont équilibrés ;*
- *Pour répondre aux préoccupations de M. GRATTE, il le remercie de soutenir l'idée qu'il faut*

maintenir les moyens aux communes parce que cela change de l'amendement que le groupe RN a voté avec l'UDR au Parlement pour baisser de 5 milliards en janvier la DGF des communes. Heureusement qu'il y a eu un 49.3 car sinon l'amendement serait passé. Il pense qu'il faut avoir une cohérence au niveau local et au niveau national sur les postures qui sont données ;

- *La faisabilité du contrat de mandature : on peut capitaliser justement sur l'expérience d'une équipe sortante et des élus entrants pour avoir proposé des propositions qui sont équilibrées sur le plan financier. L'équipe municipale aura rapidement l'occasion de le démontrer puisqu'elle va consacrer les premiers mois du mandat à toute la programmation financière et technique. Elle s'attachera à faire en sorte que ce contrat de mandature soit faisable. En réponse aux élus de l'opposition qui se préoccupent notamment de savoir comment vont être financées les créations de postes, il rappelle que cela a été dit pendant la campagne ; il y aura une stabilisation des effectifs municipaux, il y aura des efforts qui seront faits sur les moyens généraux de la collectivité, les recettes malgré tout progresseront sans recours à la fiscalité - cela a été démontré à l'appui du ROB - sans assommer les Bouscatais d'augmentations tarifaires. C'est cela la gestion rigoureuse à laquelle les élus de l'opposition appellent et la présentation qui vient d'être faite le démontre de manière chiffrée.*
- *La piste d'actifs immobiliers : c'est une piste qui a déjà été activée sur le mandat précédent et qui le sera aussi sur celui-ci, en regardant ce qui existe dans le patrimoine communal et qui n'a pas d'utilité pour le service à la population et la commune ;*
- *La politique immobilière et les bases de fiscalité : en réponse à MME CASTELNEAU, il explique que plus il y a d'habitants qui arrivent au Bouscat qui sont propriétaires de leur logement, plus la ville perçoit de taxes foncières. Le Bouscat peut se féliciter de cette situation car des villes d'autres territoires, qui connaissent plutôt un dépérissement démographique et où il n'y a pas forcément de projet immobilier, perçoivent de moins en moins de taxes foncières. Le Bouscat est vraiment sur une logique de maîtrise immobilière, tous les nouveaux projets et les taxes foncières qui en découlent permettent surtout de répondre aux besoins des habitants qui rentrent dans ces nouveaux logements.*

MME DA ROCHA répond à quelques questions :

- *la politique de végétalisation des cours d'école : elle ne peut pas donner un bilan concret ce soir. En revanche, elle peut rappeler ce qui existait auparavant. C'étaient des cours bétonnées, sans végétalisation, quelques jeux et un grand terrain de foot en plein milieu de la cour. Quand ce travail a commencé - M. LE MAIRE était à l'époque Adjoint à l'éducation – le bilan c'était que ces cours n'étaient plus adaptées à l'utilisation par les enfants, ne permettaient pas de s'approprier la nature, elles étaient trop bétonnées, c'étaient des îlots de chaleur et surtout il y avait des terrains de foot au centre. Toutes ces questions d'égalité filles garçons sont travaillées au quotidien sur chaque école. Si elle devait faire un bilan aujourd'hui, il serait plutôt positif parce que ce sont des cours d'école qui ont été chacune travaillées en concertation, différemment parce que les équipes et les enfants sont différents sur chaque école. Tous ont été écoutés (enfants, directions, enseignants et agents) et le bilan est plutôt positif dans le sens où elle voit que tous les enfants s'approprient toute la cour et non pas les garçons au milieu, sur le terrain, et les filles autour qui regardent ce qui se passe et qui n'ont pas beaucoup de place pour s'amuser elles aussi. Les agents et les animateurs du périscolaire organisent des activités, par exemple du foot, le lundi pour les CP et CE1, le vendredi pour les CM2…. Chaque équipe s'adapte en fait à sa cour d'école et aux enfants qui sont dans ces cours d'école et qui sont finalement chacune vraiment très différentes ;*
- *dresser un bilan : elle reconnaît qu'il serait intéressant de faire un bilan mais ce sera cet été lorsque les cours des écoles de Lafon Féline seront achevées ;*
- *les interactions entre les élèves : elles sont plutôt positives, il y a moins de problèmes dans la cour d'école même si cela n'empêche pas qu'il peut toujours y avoir des petites chamailleries entre élèves. Cela fait partie du travail quotidien qui est réglé par les animateurs ou par les enseignants et les directions ;*
- *l'objectif de désimperméabilisation des sols : elle propose d'envoyer le pourcentage de taux de désimperméabilisation avant et après ;*
- *les problèmes de sécurité, de peinture qui glissent et de grilles cassées : cela a été évoqué en conseil d'école et fait partie des petits travaux qui se règlent au fur à mesure sur chaque école. Les gros travaux de ces cours d'école sont faits pendant tout l'été, puis après, au fur à mesure, on améliore et on modifie un petit peu parce qu'on se rend compte que certaines choses ne conviennent pas. On sait maintenant que l'on ne refera pas de peinture et cela sert aussi d'exemple*

pour les prochaines futures cours d'école.

M. FETOUH indique qu'il a bien compris que certains élus de l'opposition souhaitaient aussi construire la politique du Bouscat en termes d'investissement et de fonctionnement. Pour sa part, il a toute confiance en eux pour construire cela avec eux mais l'équipe majoritaire a été élue sur un programme, sur un projet qu'elle va décliner en contrat de mandature. Néanmoins, elle est prête à travailler et à échanger avec eux sur des projets précis et elle est preneuse s'ils ont de bonnes idées ou des suggestions à proposer. Sur le volet gestion des projets complexes ou emblématiques, comme le parc de l'Ermitage, il rappelle qu'il faut bien s'y prendre en avance pour pouvoir les livrer pendant le mandat. Il y a des phases d'étude, des phases de mise en concurrence, un Code de la commande publique à respecter et plein d'étapes à franchir avant de mettre le premier coup de pioche. La Municipalité connaît certes un peu l'inertie du monde administratif et essaie de l'anticiper. C'est pour cela qu'elle doit lancer les choses maintenant pour pouvoir faire atterrir un projet dans le mandat. C'est aussi cela son souhait et sa volonté. L'équipe est certes proactive mais elle veut aussi bien faire les choses. Il faut que ce soit bien cadré, encadré et prévu pour que cela aboutisse dans le mandat. Quant à la politique immobilière, deux sujets ont été abordés dans les interventions, la politique sur les biens immobiliers de la ville mais aussi la politique logement et l'organisation de la stratégie d'implantation de nouveaux projets immobiliers. Il rappelle que Le Bouscat est déjà construit et que le but n'est pas de faire la ville sur la ville mais les réserves foncières actuelles sont presque inexistantes à l'exception d'un ou deux terrains. Il faut donc être très fin, très en proximité, très en local pour prendre des décisions qui sont intelligentes pour le bien-être de tous. Il ne s'agit pas que Le Bouscat reste Le Bouscat mais la Municipalité veut préserver cette qualité de vie, cette qualité de pavillons et aussi la notion de proximité. Elle sera très vigilante sur la stratégie foncière et immobilière de la ville. Elle connaît les biens immobiliers, elle les a référencés mais la stratégie immobilière de la ville est faite, Le Bouscat est construit, la ville est là, les rues sont étroites et elle verra ce qu'il est possible de faire. De plus, il ne faut pas oublier que quand on accueille une nouvelle population, il faut pouvoir en face proposer des services. C'est toute une coordination entre ces deux volontés. C'est la raison pour laquelle elle veut bien faire les choses et sa volonté n'est pas d'augmenter la population indéfiniment.

M. LE MAIRE souhaite revenir sur certains aspects. Premièrement, comme l'a dit M. SIMON, on ne peut pas en fait mélanger les serviettes et les torchons. Faire ou jouer l'investissement contre le fonctionnement, ou le fonctionnement contre l'investissement, cela ne marche pas dans la gestion quotidienne et la gestion durable d'une commune. On ne peut donc pas dire "vous faites des investissements donc vous dégradez le fonctionnement". Ce sont deux postes qui n'ont rien à voir l'un comme l'autre et d'ailleurs il ne voit pas où la ville dégrade - comme l'a dit MME LAYAN - le fonctionnement et les services publics avec ce budget. Deuxièmement, pourquoi y-a-t-il une urgence à faire quelque chose sur le parc de l'Ermitage ? Ce parc, c'est d'abord le parc du centre ville. C'est un parc totémique et il y a des problèmes hydrauliques importants depuis plusieurs années. Il faut donc revoir le système hydraulique, ce qui veut dire qu'il faut l'éventrer pour refaire ce système qui permet, notamment quand il pleut, de ne pas avoir ces zones d'inondation qui sont côté avenue de Tivoli. En réalité, la ville prend le prétexte de cette révision du système hydraulique pour repenser le parc. Il en a besoin parce que c'est le parc du centre ville mais il faut surtout que l'on puisse en faire un parc pour toutes les Bouscataises et tous les Bouscatais. Si l'on prend l'exemple des accès PMR, ils ne sont pas aux normes, l'entrée avec les graviers ne permet pas l'accès aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes ou aux vélos. Il faut donc revoir globalement un petit peu ce parc. C'est la raison pour laquelle la ville prend le prétexte d'une révision du système hydraulique pour en fait rénover, repenser, réimaginer ce parc en sachant que ce sont les Bouscataises et les Bouscatais qui vont dire ce qu'ils veulent y faire. Il l'a placé au cœur de son programme, comme les deux grands projets de nature en ville que suivra MME ALATERNE : l'ancienne parcelle maraîchère, que l'on appelle le terrain Blanc, qui est en voie d'acquisition par la commune et l'Ermitage. Ce parc sera non seulement un projet technique mais aussi un projet de participation. MME LAYAN a parlé de sécurité, de vidéosurveillance - pour sa part, il préfère parler de vidéoprotection - de l'arrivée de caméras hybrides ou avec de l'intelligence artificielle et l'a questionné au fond plus fondamentalement sur sa vision, sa doctrine de la sécurité dans cette commune. Il rappelle que les élections du mois de mars ont montré qu'une majorité nette de Bouscataises et de Bouscatais ont en fait validé le programme que l'équipe majoritaire leur a proposé. Dans ce programme, le premier point et le premier pilier, c'était protéger. Protéger, pourquoi ? Parce que nous sommes dans un monde qui change beaucoup et certaines villes de la France de l'Ouest (Nantes, Bordeaux et des villes moyennes….), depuis ces six dernières années, sont allées rejoindre les courbes d'incivilité et d'insécurité que nous connaissions à l'Est et en région francilienne avec une déstabilisation massive qui a entraîné dans son

tourbillon un certain nombre de villes, dont Le Bouscat. Certes, ses taux d'incivilité et d'insécurité restent parmi les meilleurs de l'agglomération mais se sont effectivement dépréciés depuis 2020. Il précise qu'il ne peut pas parler de chiffres au sein de cette assemblée parce que ce sont des données qui sont absolument confidentielles et qu'il ne peut pas, dans un conseil municipal, communiquer le nombre de cambriolages, d'agressions, de vols de voitures...ce sont des données confidentielles qui sont gérées entre le Maire, son équipe et les représentants de la police municipale et de la police nationale, sur des réunions de sécurité mensuelles, et qui permettent d'avoir une forme de baromètre. Concernant la cartographie de l'insécurité, il précise qu'il y a la cartographie légale, c'est-à-dire des dépôts de plainte qui sont effectués par les gens suite à un cambriolage ou une agression et la cartographie réelle qui, quelquefois, ne colle pas avec la réalité de personnes qui ont eu des problématiques mais qui ne sont pas allées porter plainte et rendent donc le travail encore plus difficile à faire, notamment les rotations de la police municipale. C'est vraiment un écosystème relativement complexe mais il n'y a pas de volonté de ne pas être transparent, il y a la volonté d'avoir dans la main, et notamment en tant que Maire ou Premier Adjoint, des données très confidentielles qui, si elles sont données publiquement, peuvent nuire à l'intervention des forces de l'ordre, voire même mettre en danger des forces de l'ordre et la police municipale. Par ailleurs, il précise qu'il est favorable à la vidéoprotection et aux caméras qui permettent de détecter des mouvements suspects, tout en respectant la CNIL et l'identité des gens, mais qui permettent simplement de donner des alertes. Cela peut aussi permettre une intervention rapide et sauver une situation. Il n'a pas de tabou sur ce sujet, il peut donc tout à fait indiquer qu'il y a 43 ou 44 caméras de vidéoprotection sur Le Bouscat, l'objectif étant au moins de les doubler ; elles sont d'ores et déjà dans les points stratégiques de la ville, il ne peut pas communiquer naturellement leur emplacement, c'est confidentiel mais l'objectif est de les doubler ; si cela ne suffit pas, il ira plus loin car, pour lui, un cambriolage dans cette ville est un cambriolage de trop, une agression est une agression de trop dans cette ville et une incivilité est une incivilité de trop dans cette ville. Que ce soit quelqu'un qui, en weekend, a un peu trop bu et invective des personnes sur la place Gambetta ou des activités de deal et autres dans certains quartiers, tout cela n'est pas acceptable dans cette ville. En tous les cas, ce n'est pas pour cela qu'il a été élu et il rejoint d'une certaine manière M. GRATTE quand il dit que l'État se déleste et que c'est en fait à la collectivité d'assurer la protection avec les moyens du bord alors que, juridiquement, un policier municipal n'est pas un policier national, ce n'est pas un OPJ. Comme il l'a dit durant la campagne, si jamais il y a, à un moment - quand nous aurons peut-être quitté cette assemblée parlementaire digne de la 4ème République - une loi qui permet de faire des expérimentations pour que les communes aient plus dans les mains les moyens d'assurer la sécurité, il sera le premier à vouloir expérimenter ce système parce qu'il pense que la sécurité des Bouscatais c'est dans la proximité qu'on va la trouver et dans des actions de proximité avec des Bouscatais, au plus proche du terrain. S'adressant à M. GRATTE, il précise que, pour sa part, il ne rentre pas dans la situation nationale, il est un petit élu de province, d'une petite ville charmante, la plus belle de la métropole et peut-être de France et il laisse donc aux grands élus, aux Parisiens, le soin de mener ce pays, et il espère que ce sera dans la meilleure des directions. Il a bien noté que M. GRATTE était "sceptique et même inquiet". Il espère qu'il n'est pas trop inquiet et comprend qu'en étant dans la minorité, il y a une forme de scepticisme mais il ne faut pas juger la majorité avant qu'elle ait agi. M. SIMON l'a très bien présenté, les finances de la commune du Bouscat sont relativement saines et bien gérées. La vraie question qui reste en suspens, c'est qu'adviendra-t-il de nos principaux partenaires financiers ; le Département est en train de couler dans l'abîme ; quant à la métropole, en réponse à M. GRATTE qui a demandé quel sera le projet métropolitain, il répond que beaucoup d'élus veulent un audit avant d'avoir un projet métropolitain. En effet, à l'heure qu'il est, il est bien incapable de répondre à cette question car il ne connait pas la situation que la majorité dite progressiste a laissée à Bordeaux Métropole. Si les élus ont les moyens de faire quelque chose, ils auront naturellement des ambitions, notamment d'infrastructures, de projets de mobilité, de propreté, de sécurité parce que la sécurité risque peut-être d'être une question qui va être mutualisée, notamment la vidéoprotection. Dans le cas contraire, il faudra refaire des économies et attendre un certain temps pour commencer à faire des choses.

MME LAYAN remercie M. LE MAIRE pour sa réponse sur le parc de l'Ermitage. Elle ne savait pas qu'il y avait des problèmes hydrauliques et comprend donc mieux que ce soit une priorité. En revanche, elle tient à préciser qu'elle n'a pas du tout opposé fonctionnement et investissement ; elle a simplement alerté sur le fait qu'il ne lui paraissait peut-être pas opportun d'engager des investissements importants et de ne pas ensuite être en capacité d'utiliser à 100 % les équipements qui sont proposés. C'est ce qu'elle a dit et ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. LE MAIRE fait remarquer à MME LAYAN qu'il est difficile de parler d'investissements importants après qu'une équipe majoritaire ait livré une piscine, le plus gros investissement depuis qu'il est élu, soit depuis 2008. Cela ne veut pas dire que ce ne sont que des petits investissements qui sont présentés ce soir. Un gros investissement avec son expérience, avec le recul qu'il a, c'est une piscine. Là, ce sont des investissements importants qui sont proposés et qui sont dans la gestion normale d'une collectivité. MME LAYAN ayant évoqué les équipements municipaux, notamment la médiathèque et le Castel d'Andorte, il souhaite apporter quelques précisions. Pour ce qui est du Castel d'Andorte, il n'a pas encore été livré parce que la commission de sécurité n'est pas passée, suite à des problématiques d'organisation. Quant à la médiathèque, il ne comprend pas que l'on puisse dire qu'elle n'est pas assez exploitée, vu le plan de charge, le nombre d'adhérents (5000), les évènements qui y sont proposés pratiquement tous les soirs et les heures d'ouverture (quasiment 6 jours sur 7)…. Pour sa part, il serait presque à dire qu'il y a un peu trop d'événements, voire même une inflation d'événements. Il demande d'ailleurs aux services de réduire un peu la voile car il y a tellement de choses intéressantes à faire que, même si l'on veut tout faire, on ne le peut pas. Il demande donc à MME LAYAN d'expliquer ce qu'elle entend par "pas assez exploitée".

MME LAYAN indique que la médiathèque pourrait être ouverte le dimanche. Elle rappelle d'ailleurs qu'elle l'était au départ et que cela a été supprimé. Quant au Castel d'Andorte, c'est le fait que l'ouverture soit retardée alors que c'est un équipement qui est extrêmement intéressant.

M. LE MAIRE explique que, dans les investissements et dans les grands travaux, il y a toujours des délais qui sont un peu incompressibles et un peu dépassés. Cela est dû à plein de raisons qui sont souvent liées à des problématiques d'entreprises (aléas de chantiers) mais qui sont aussi beaucoup liées sur les ouvertures au droit français et au fait qu'il faut avoir plein d'indicateurs, de normes.... cela prend donc un peu plus de temps. Néanmoins, le Castel sera livré avant cet été et on est parti pour à peu près 1/2 siècle de belles activités.

MME LAYAN fait une intervention : "je souhaite faire une intervention qui va relier les caméras et les cours d'école puisque en fait nous, ce qui nous importe sur ces 2 sujets, c'est l'évaluation des politiques publiques, c'est-à-dire que l'on investit de l'argent - ce qui a été fait pour les cours d'école - et il est intéressant de se poser la question de savoir si cela fonctionne ou pas. Pour les cours d'école, je pense que c'est certainement à vous de regarder quels sont les résultats et est-ce que les résultats correspondent à ce qui avait été imaginé. Pour les caméras et la sécurité, j'entends que vous ne souhaitiez pas nous communiquer les chiffres mais mettez-vous à notre place, vous nous dites "il faut faire cela, on a des chiffres, on ne peut pas vous les donner, mais c'est comme ça, c'est une obligation". De notre point de vue cela peut être interrogeant tout en sachant que, à ma connaissance, sur l'évaluation encore une fois des politiques publiques, les caméras n'ont pas été évaluées sur leur efficacité."

M. LE MAIRE répond qu'il n'y a pas d'obligation, il pourrait très bien dire que l'État se débrouille et qu'il assure la sécurité ; il pourrait le faire comme certains de ses collègues, qui ne sont pas de sa famille politique, le font très bien. Pour lui, ce n'est pas une obligation, c'est presque une nécessité pour assurer la tranquillité dans cette ville. MME LAYAN est soucieuse de l'évaluation des politiques publiques, lui aussi. Au Bouscat, la ville est très à l'aise avec cette évaluation et elle est d'ailleurs auditée. Il souhaite simplement qu'un EPCI, dont la majorité a changé récemment, soit aussi à l'aise sur l'évaluation de ses politiques publiques, de ses recrutements, de ses choix communicationnels, de ses choix en termes de politiques publiques. Il partage avec elle cet aspect d'évaluation des politiques publiques et il espère qu'elle le partagera avec lui au Bouscat mais aussi à la métropole.

M. GRATTE rappelle que M. le Premier Adjoint a mentionné que la ville avait du patrimoine immobilier. Aussi, il souhaite savoir si, en tant qu'élu de l'opposition, il lui est possible d'avoir un inventaire. Il demande s'il sait à peu près à combien on peut estimer ce patrimoine ou si cela nécessite un travail un peu plus complet.

M. FETOUH répond qu'il ne pourra pas donner de chiffres exacts ce soir mais il indique que la ville possède une quinzaine d'appartements assez anciens qui sont des logements de fonction destinés aux agents qui sont de permanence (fermeture des parcs, écoles). En réserve foncière, cela se limite à un seul terrain.

M. LE MAIRE confirme qu'il y a une quinzaine d'appartements et une cinquantaine de bâtiments

communaux si on y rajoute les écoles et les ensembles sportifs. Il précise que des informations plus précises pourront être communiquées dans le cadre des questions diverses orales, lors d'un prochain Conseil Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L 2121-29 et L 2312-1,

VU le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité annexé,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026 au regard du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération,

Article 2 : de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PREND ACTE

DOSSIER N° 3 : ELECTION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

RAPPORTEUR : Gwenaël LAMARQUE

L'élection d'un nouveau Conseil Municipal entraîne la réélection des conseillers municipaux délégués pour représenter la ville auprès de nombreux organismes.

La ville du BOUSCAT est représentée auprès de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (Bordeaux Métropole) par un délégué du Conseil Municipal.

Le rôle de cette commission est d'évaluer les transferts de compétences réalisés (et déterminer l'ensemble des dépenses et des recettes correspondantes) entre Bordeaux Métropole et les communes membres. Le solde dépenses/recettes des compétences transférées induit un ajustement des attributions de compensation (soit à la hausse, soit à la baisse) reversées aux communes.

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article unique : de désigner Monsieur Rémi SIMON en tant que délégué du Conseil Municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
35 voix POUR

DOSSIER N° 4 : TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE - ACTUALISATION

RAPPORTEUR : Muriel FROU-VILLE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'adopter les évolutions du tableau des postes selon la nature des modifications opérées. La délibération présentée doit préciser le grade correspondant de l'emploi, le motif invoqué et la nature des

fonctions.

Aussi le Conseil Municipal vote les créations, transformations, et suppressions de postes.

Un poste correspond à un emploi de la collectivité, caractérisé par des missions, une quotité de temps de travail, un ou des cadres d'emplois cibles, un service d'affectation, un niveau hiérarchique, etc. Il est décrit dans une fiche de poste. La synthèse des postes d'une collectivité correspond donc à la synthèse de l'intégralité des emplois créés par le Conseil Municipal, qu'ils soient vacants ou occupés.

On distingue les postes permanents ou non permanents, non pas selon le statut de l'agent (contractuel ou titulaire) mais selon le caractère permanent du besoin et des missions.

Les effectifs de la collectivité, quant à eux, correspondent aux agents présents et à leur statut (titulaire, contractuel, etc...).

Cette délibération compile l'intégralité des mises à jour du tableau des effectifs qui ont eu lieu en 2025 (cf annexe 1), afin de présenter l'état des postes permanents à la date effective du 1er janvier 2026 (cf annexe 2).

1) Les postes permanents

a. Les évolutions de l'année 2025

En 2025, les différentes instances ont validé les évolutions suivantes :
- 2 créations de poste,
- 2 suppressions de poste,
- 1 transformation de poste,
- 5 modifications de quotité de poste.

La synthèse de ces évolutions est présentée à l'annexe 1 – Détail des évolutions de poste en 2025.

b. La synthèse des postes

Pour rappel, les postes sont ouverts par cadres d'emplois, afin de faciliter la gestion statutaire au quotidien. Un même poste peut d'ailleurs être ouvert sur plusieurs cadres d'emplois si les missions souhaitées correspondent à plusieurs des décrets spécifiques de la fonction publique territoriale.

La présentation synthétique est proposée en annexe 2 – Tableau synthétique des postes permanents au 01/01/2026. Aussi, si un poste a été créé sur plusieurs cadres d'emplois, un cadre d'emplois principal a été identifié et est utilisé dans la présentation synthétique. A titre d'exemple, le poste d'« Agent spécialisé des écoles maternelles » est ouvert sur les cadres d'emplois des ATSEM et des Agents d'entretien mais le cadre d'emplois cible est celui des ATSEM.

Aussi, en intégrant les évolutions validées en 2025, le tableau synthétique des postes permanents recense 396 postes permanents.

VU le Code Général des collectivités territoriales,
VU le Code Général de la fonction publique,
Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 avril 2026,
Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget,

DECIDE

Article unique : de modifier le tableau des postes et effectifs tel que présenté ci-dessus à compter du 1er janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
35 voix POUR

DOSSIER N° 5 : MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES DU PERSONNEL PERMANENT

RAPPORTEUR : Muriel FROU-VILLE

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'adopter en conséquence les évolutions du tableau des effectifs. La délibération présentée doit préciser le grade correspondant de l'emploi, le motif invoqué et la nature des fonctions.

Ces changements nécessitent des modifications du tableau des postes comme suit.

CREATION DE POSTES PERMANENTS

- **Direction Aménagement et Grands travaux – Service Bureau d'études**

Le bureau d'études, composé de 5 agents, gère l'entretien et les projets de rénovation des 80 bâtiments communaux ainsi que l'ensemble des projets de construction et de restructuration du patrimoine bâti de la Ville. La programmation des projets de rénovation du SDIE (Schéma directeur immobilier et énergie) sur les 20 prochaines années va accroître l'activité de la direction et conduit à proposer la création d'un poste permanent à temps complet ainsi que défini.

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Cadre d'emploi	Cat	Nombre ETP
Création d'un poste à temps complet	**Nouvelle situation** : Responsable de projet (H/F)	Technique	Ingénieur	A	1

Il est rappelé que ce poste, rattaché à la Direction Générale des Services techniques au sein du Service bureau d'études, a pour missions principales :

- La coordination et la gestion de la conception et l'exécution de projets de travaux neufs ou d'entretien
- La responsabilité technique, administrative et budgétaire de chantiers jusqu'à la garantie de parfait achèvement
- Le suivi des opérations confiées à des maîtres d'œuvre
- Le contrôle des règles de sécurité et respect des normes DTU
- La réalisation d'études, rédaction des marchés, rédaction de notes d'analyse et de synthèse.

Dotée d'une bonne connaissance de l'environnement territorial, la personne devra faire preuve d'une forte implication dans le portage de l'organisation et projets de la ville. Elle devra disposer de compétences techniques avérées en génie civil et être sensibilisée à la réglementation applicable en matière budgétaire et de marchés publics. Elle devra mettre en avant des aptitudes relationnelles favorables au travail en transversalité et à l'animation et pilotage des équipes.

Ce poste du cadre d'emplois et catégorie susvisés pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique. L'agent ainsi recruté est engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois susvisé à laquelle se

rajoutent le régime indemnitaire et primes en vigueur dans la collectivité.

MME COURTOIS, au vu de ce qui a été dit précédemment au moment du ROB, "1 € d'économie, c'est 1 € pour investir", se pose la question de la nécessité de cette embauche. Elle demande donc s'il n'y avait pas au préalable une personne en charge du suivi des travaux et s'il y a des prévisions de telle ampleur qui nécessitent cette embauche.

M. LE MAIRE répond qu'il s'agit en fait de la même personne, c'est une évolution à l'intérieur du service. Il précise que la ville a l'extrême chance d'avoir, dans l'organisation du bureau d'étude, deux agents contractuels. Si ces deux personnes sont contractuelles c'est parce qu'elles ont un cursus d'architecte que l'on ne trouve pas assez facilement dans la Fonction Publique Territoriale. Pour lui, dans une collectivité, le recrutement doit se faire par concours mais, pour certains corps de métiers ou à certains moments, il faut ouvrir des postes à des contractuels. C'est le cas ici et c'est une évolution du poste de cette personne qui a suivi notamment la restauration du Castel et du clocher de l'Église. C'est une plus-value énorme d'avoir ce type de profil dans une collectivité.

VU le Code Général des collectivités territoriales,
VU le Code Général de la fonction publique,
VU le décret N° 2019-1414 du 19 décembre 2019 portant modification des dispositions relatives à la procédure de recrutement dans des emplois territoriaux d'agents contractuels,
VU le décret N° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,
VU l'avis du Comité social territorial du 14 avril 2026,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la création du poste au tableau des effectifs et d'en approuver les conditions d'emplois tel que présenté ci-dessus,

Article 2 : de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
33 voix POUR
2 ABSTENTIONS (Mme Anne COURTOIS, M. Ivan GRATTE)

DOSSIER N° 6 : RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES HOMMES 2024

RAPPORTEUR : Muriel FROU-VILLE

L'article 61 de la loi °2014-873 du 4 août 2024 pour l'égalité entre les femmes et les hommes prévoit que les collectivités et les établissements publics de plus de 20 000 habitants présentent devant l'organe délibérant, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes.

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret 2015-761 du 24 juin 2015.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Bouscat

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

VILLE et CCAS DE LA COMMUNE DU BOUSCAT
Année 2025 – Données au 31 décembre 2024

PREAMBULE

Références :

Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (art. 61).
Décret d'application n° 2015-761 du 24 juin 2015 (JO du 28 juin 2015).

Principales dispositions :

Les collectivités locales ont vu leurs obligations légales renforcées sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales en ajoutant l'obligation de réaliser un état des lieux des politiques menées sur cette thématique. Cet état des lieux doit être présenté au Conseil Municipal préalablement aux débats sur le projet de budget.

Aussi, le décret d'application n°2015-761 du 24 juin 2015 en précise le contenu en deux grandes parties :

- la **première partie est une photographie de l'année écoulée en matière d'égalité femmes hommes dans le champ des ressources humaines** de la Ville et du CCAS. Elle expose les données concernant la répartition des effectifs, le recrutement, la promotion, la rémunération, l'articulation entre vie professionnelle et personnelle, notamment au travers du temps de travail.

- la **deuxième partie synthétise les politiques municipales menées** en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire communal.

SOMMAIRE

Partie 1 : La gestion des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle

1. - Composition des effectifs — Pages 3 à 5
2. - Accès aux postes à responsabilités — Page 6
3. - Mouvements de personnel — Page 7
4. - Promotion/Avancement de grade — Page 8
5. - Temps de travail — Pages 9 à 11
6. - Rémunération — Page 12

Partie 2 : Les politiques publiques municipales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire communal

Données retenues dans l'élaboration du rapport

- Date de référence : 01/01/2024 au 31/12/2024
- Périmètre des effectifs retenus : les agents en position d'activité tous statuts confondus, soit :
  - Les agents fonctionnaires et stagiaires de la fonction publique

    (Sont exclus les agents en position de congé sans rémunération, de disponibilité pour convenances personnelles, de disponibilité d'office, de congé parental)
  - Les agents contractuels *(sur emplois permanents et non permanents)*

1 - La répartition des effectifs

Sur l'effectif global

L'effectif global de la collectivité du Bouscat (ville + CCAS) est de **439 agents au 31 décembre 2024** soit une baisse de 1,13% comparativement à 2023 (444 agents).

On dénombre 326 femmes (329 en 2023) pour 113 hommes (115 en 2023).

De ces chiffres, il ressort une représentation femmes-hommes en déséquilibre sur l'effectif global des agents de la collectivité.

Le Bouscat reste inscrit dans un schéma type d'une **fonction publique très féminisée**, confirmée par un **taux de 74%.**

Ce taux de féminisation reste supérieur à la moyenne nationale* qui est de 61% dans la fonction publique territoriale, 58% dans la fonction publique d'Etat, le versant le plus féminisé restant la fonction publique hospitalière avec 78%.

*Source : direction générale de l'administration et de la fonction publique – édition 2024 rapport annuel sur l'état de la fonction publique

Répartition femmes/hommes (tous statuts) Ville et Ccas

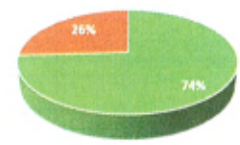

Répartition des effectifs par entité et statuts (439 agents)

	Effectif global	Homme	Femme
Effectif tous statuts	**439**	**113**	**326**
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	307	82	225
Contractuels sur emplois permanents	81	21	60
Contractuels sur emplois non permanents	51	10	41

La **Ville** affiche un taux de féminisation de 73% : 412 emplois permanents et non permanents, dont 151 (+36%) relèvent de la seule filière technique où l'effectif est à trois quart féminin.

Le **CCAS** affiche un taux de féminisation à 96% : 27 emplois permanents et non permanents, 18 d'entre eux (66,66%) en filière sociale à 95% féminin, et 6 agents en filière administrative soit un effectif à 100% féminin.

En 2024, la **part des contractuels** (132 permanents/non permanents) **baisse de 7%** par rapport à 2023 (142 agents) alors que celle des **fonctionnaires augmente de 1,65%** (444 agents en 2023).

Effectif fonctionnaires

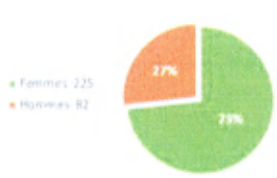

Effectif contractuels emplois permanents et non permanents

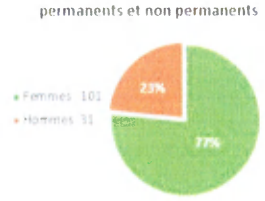

Répartition des effectifs par entité

Répartition des effectifs global par filière et genre

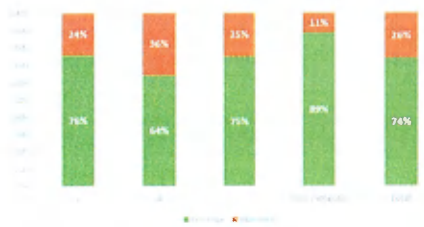

Au sein de la collectivité, les femmes sont : **sur-représentées** dans les **filières administrative et technique** (respectivement 87 et 73%) et **sous-représentées** dans la filière de **police municipale** (17%) métiers traditionnellement plus masculins.

Les **filières sociales et médico-sociale** sont représentatives de la tendance générale où la **part des femmes est prédominante** (97 et 100%).

Par rapport à 2023, la part des femmes dans la filière animation a une nouvelle fois diminué (58% des femmes contre 64% en 2023).

Répartition des effectifs par catégorie

Taux de féminisation / catégorie	
Ville et CCAS / Base effectif - 444 agents	
Catégorie A (41 agents)	76%
Catégorie B (81 agents)	64%
Catégorie C (287 agents)	75%
Hors catégorie (35 agents)	89%

Un effectif féminin toujours fortement représenté au sein des 3 catégories.
Le « hors filière » est constitué des assistantes maternelles, des collaborateurs de cabinet et autres contractuels de droit privé.

Le **taux de féminisation** de la collectivité est à nouveau **supérieur au taux national des 3 versants de la fonction publique*** :
Cat. A : 67% - Cat. B : 58% - Cat. C : 63%.
(*) - Source : DGAFP - édition 2023

A la lecture de ces données, les femmes ne semblent pas confrontées à des difficultés d'accès aux emplois à encadrement supérieur et intermédiaire.

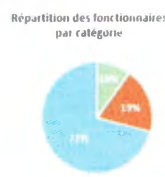

2 – L'accès aux postes à responsabilité

Les emplois fonctionnels sont des emplois permanents de catégorie A, administratifs et techniques de direction, qui permettent à l'autorité territoriale de déléguer la direction et l'organisation des services à un ou des cadres dans une relation de confiance étroite. Ils concernent les postes de Directeur Général des Services et Directeurs Généraux Adjoints.

Au 31/12/2024, ces emplois sont occupés : par un homme (Directeur Général des Services) et deux femmes (Directrices Générales Adjointes) : le **taux de féminisation de la direction générale** est ainsi de **67%** contre 53% au niveau national pour la FPT.

Focus sur la répartition des postes à responsabilités

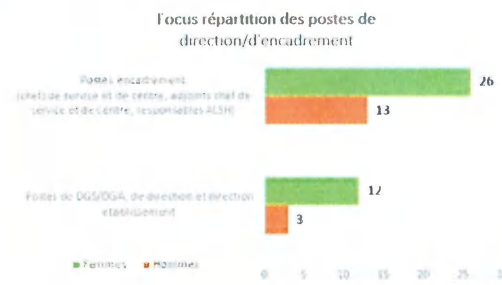

3 – Les mouvements de personnel

25 recrutements sur emploi permanent : 14 femmes / 11 hommes

Au motif de :	Hommes	Femmes
Administrative	-	2
Technique	4	3
Culturelle	2	0
Sociale	0	4
Médico-sociale	0	2
Animation	4	3
Police municipale	1	0
Total	**11**	**14**

Des **recrutements en baisse de 26,47%** (34 en 2023) et des **départs en hausse de 22,50%** (40 en 2023) par rapport à l'année précédente.

La **part des femmes** reste dans les 2 cas **majoritaire**.

49 départs sur emploi permanent : 37 femmes / 12 hommes

Au motif de :	Hommes	Femmes
Décès	1	2
Démission	1	5
Fin de contrat	6	21
Fin de détachement	-	-
Mutation	4	4
Licenciement / révocation	-	-
Retraite / invalidité	-	7
Agent contractuel nommé stagiaire	-	-
Disponibilité sur demande (convenances personnelles)	-	-
Total sur la période	**12**	**37**

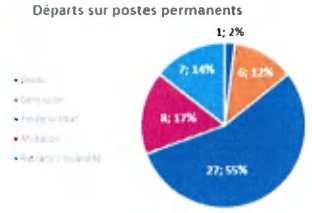

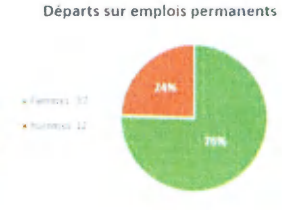

4 – Les avancements et les promotions

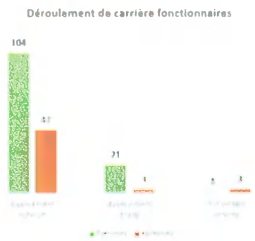

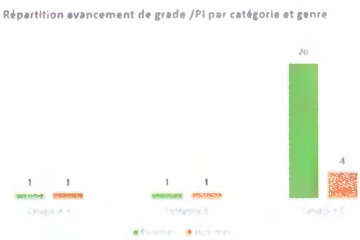

S'agissant de l'avancement d'échelon, *il correspond au passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur dans le même grade. Il est accordé en fonction de la seule ancienneté et s'effectue selon un cadencement unique et de plein droit. Ainsi, dès lors que l'agent a atteint l'ancienneté dans son échelon fixée par la réglementation, l'autorité territoriale doit le placer obligatoirement sur l'échelon immédiatement supérieur.*

S'agissant de l'avancement de grade, il *permet à un agent de passer - tout en restant à l'intérieur d'un même cadre d'emplois - au grade supérieur. Il n'est pas de droit et résulte d'une décision expresse de l'autorité territoriale et peut avoir lieu* ***soit après réussite à un examen professionnel*** *(par voie d'inscription sur un tableau annuel d'avancement établi par l'autorité territoriale après appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience de l'agent au vu des lignes directrices de gestion de la collectivité)* ***soit après inscription sur le tableau annuel d'avancement établi par l'autorité territoriale par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle*** *de l'agent au vu des lignes directrices de gestion de la collectivité.*

Enfin, la promotion interne *permet aux fonctionnaires d'accéder aux cadres d'emplois supérieurs : elle n'est pas de droit et résulte d'une décision expresse de l'autorité territoriale. Depuis le 1er janvier 2021, les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion interne sont arrêtées par le président du centre de gestion pour les collectivités et établissements publics affiliés.*

Pour 2024, le taux d'avancement de grade des fonctionnaires est de 87,50% pour les femmes et de 60% pour les hommes.

5 – Le temps de travail au 31/12/2023

Effectif à temps non complet

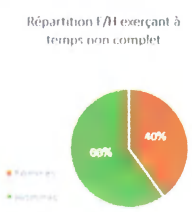

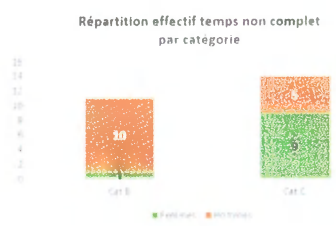

6,44% des effectifs permanents sont des agents recrutés **à temps non complet**

Effectif à temps partiel :

90% des effectifs en temps partiels (de droit/sur autorisation) au Bouscat sont **féminins** et **60% de temps partiels** sont effectués par des **femmes relevant de la catégorie C**.

Les conséquences de cette représentation des femmes à temps partiels :
- impacts sur la carrière (promotions et avancements) en creusant les écarts de progression de carrière,
- impacts rémunération et retraite : réduction des revenus, montant pension de retraite.

Le télétravail

Le teletravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire, en utilisant les technologies de l'information et de la communication. La commune a décidé de pérenniser ce mode de fonctionnement, en mettant en place une Charte sur le travail à distance.

Les principes généraux sont les suivants :
- *le volontariat*
- *la réversibilité*
- *le maintien des droits et des obligations*
- *le respect de la vie privée*
- *le droit à la déconnexion*

83 agents en télétravail (65 en 2023) : 73 agents pour la ville (57 en 2023) et 10 agents pour le CCAS (8 en 2023) représentant **21,40% de l'effectif total permanent** (16,33% en 2023).
Ce sont **les femmes** toutes catégories confondues qui sont le plus largement représentées à **81%** (67 agents).
Pour femmes en **télétravail**, ce sont celles issues de la **filière administrative** qui sont majoritaires (52%) et pour les hommes, ce sont issus des filières culturelle et technique qui y ont le plus recours.

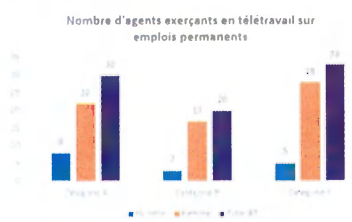

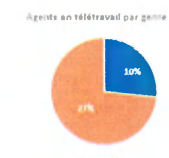

Absences

Absences pour raisons de santé sur emplois permanents VILLE et CCAS (exprimé en jours)	Nombre d'agents			Nombre de journées d'absences			2024		
	2024	dont femmes	2023	2024	dont femmes	2023	Absentéisme exprimé en ETP	dont absentéisme femmes exprimé	Absentéisme exprimé en % de l'effectif global
Maladie ordinaire	173	133	229	5150	4387	5923	14,11	12,02	3,64%
Longue maladie, longue durée, grave mala	11	10	13	3692	3326	4249	10,12	9,11	2,61%
Accident du travail (trajet et service)	22	13	25	1531	1321	1511	4,19	3,62	1,08%
Maladie professionnelle	2	2	6	475	475	1135	1,30	1,30	0,34%
Total	208	158	273	10848	9509	12818	29,72	26,05	7,66%

***Calcul ETP % = nbre jours arrêts/365 jours/eff sur emplois permanents*

- **Baisse significative du nombre de jours d'absence en maladie ordinaire et en maladie professionnelle** entre 2023 et 2024
- Un **absentéisme tout motif confondu** qui passe de 8,86% de l'effectif permanent en 2023 soit 33,50 ETP à **7,66% en 2024** soit 29,72 ETP.

6 – La Rémunération

Dates de référence : salaires bruts payés du 01/01/2024 au 31/12/2024

- **Ecart médian entre les hommes et les femmes : 43 € mensuel brut tous agents confondus**

Le salaire brut médian* est composé du traitement indiciaire, du régime indemnitaire (dont les primes annuelle/semestrielle) hors NBI

* **Salaire médian** : Le salaire médian est le niveau de rémunération qui sépare un effectif de salariés en deux moitiés comportant le même nombre de personnes : l'une gagne moins et l'autre gagne plus. Ainsi, il y a autant de salariés qui touchent un salaire supérieur au salaire médian que de salariés dont le salaire est inférieur. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la collectivité

Sur cette base, le **salaire médian 2024** (tous agents confondus) est de **2 117€ brut mensuel**.
Il est de **2 306€** (2 174€ en 2023) pour les **hommes** et de **2 263€** pour les **femmes** (2 117 € en 2023).

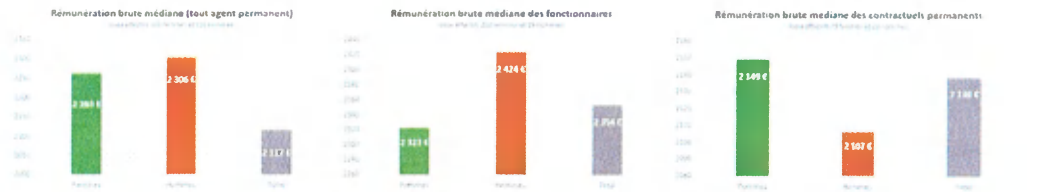

Sur la rémunération des agents fonctionnaires, les femmes perçoivent une rémunération brute mensuelle médiane inférieure de 4,16% par rapport aux hommes (5% en 2023).
Cela s'explique notamment par la représentation très majoritaire des hommes dans les filières Police municipale (agents de PM) et culturelle (assistants d'enseignement artistiques) dotées d'un régime indemnitaire particulier mais aussi par le temps partiel des femmes.
L'écart est en faveur des femmes pour les contractuels (+2% pour les femmes, cf. bonus attractivité des assistantes maternelles) mais est toujours important entre les fonctionnaires et les contractuels en raison notamment des emplois occupés, relevant majoritairement de la catégorie C (67% des contractuels).

Conclusion partie 1

Comme les années précédentes, on peut souligner
- Une Forte féminisation des effectifs
- Peu de mixité en fonction des filières
- Les Temps partiels et les non complets concernent majoritairement des femmes.
- L'écart de salaire médian entre les hommes et les femmes a légèrement diminué passant de 57 € en 2023 à 43 € en 2024

Faits marquants de l'année 2024 en matière de politique RH -

- **Création d'un poste permanent de responsable de projets transversaux RSO**

chargé de la collaboration au déploiement de la responsabilité sociétale, l'aide à la mise en œuvre de la démarche en collaboration avec l'ensemble des services de la ville et des partenaires.

- **Formation à la laïcité**

Dispensée en interne à 78 agents de la collectivité dont 68 femmes et 10 hommes. Ce temps de formation et d'échange a permis de sensibiliser sur toutes les formes de discriminations

- **Revalorisation du Régime indemnitaire**

La revalorisation concerne les agents qui perçoivent le R.I.F.S.E.E.P. Qui relèvent des groupes de fonction 6 à 3, pour une augmentation de + 40€ brut/mois, qu'ils soient fonctionnaires (titulaires et stagiaires) ou contractuels, sans aucune distinction de durée de contrat ou de motif de recrutement.

- **Mise en œuvre du "bonus attractivité" Petite Enfance**

Dans le cadre de l'amélioration de l'attractivité des métiers de la petite enfance, la Ville du Bouscat a mis place, un dispositif de revalorisation salariale destiné aux professionnels intervenant auprès des jeunes enfants. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du « bonus attractivité » proposé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).
Ces mesures concernent les professionnels des crèches collectives, titulaires ou contractuels, et les assistantes maternelles de la crèche familiale.
Pour les agents éligibles au RIFSEEP(titulaires et contractuels des crèches collectives), est mise en place une "sujétion pe tite enfance" d'un montant : 86 € bruts mensuels. Cette indemnité complète la revalorisation intervenue en mai 2024 pour atteindre +100 € nets.
Pour les assistantes maternelles de la crèche familiale non éligibles au R.I.F.S.E.E.P. est mise place une prime "petite enfance" d'un montant de 127 € bruts mensuels. Ce montant garantissant un minimum de +100 € nets mensuels d'augmentation,.
Cette revalorisation constitue une avancée importante pour la reconnaissance et la fidélisation des professionnels de la petite enfance. Elle permet d'améliorer les conditions d'exercice tout en garantissant la continuité et la qualité de l'accueil proposé aux familles.

Ces augmentations ont eu pour effet de réduire l'écart des rémunérations entre les femmes et les hommes en 2024

14

- **Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33)**

La mission proposée par le CDG33 permet ainsi de disposer :

•d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
•d'une d'expertise ;
•d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;
dans le respect de la réglementation RGPD.

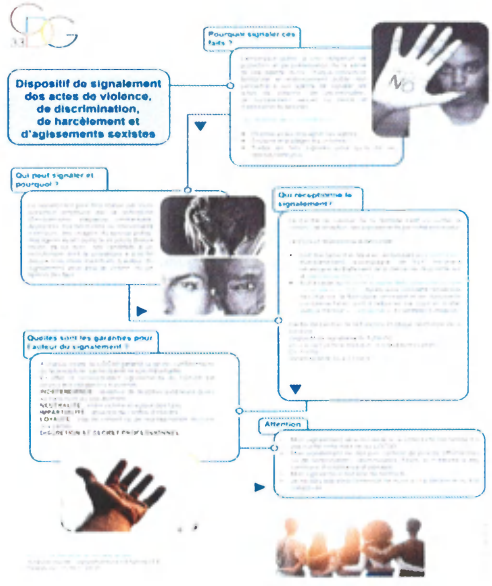

15

Dispositif d'action sociale

La Ville et le CCAS adhèrent à un organisme national d'action sociale, le CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales) qui propose des prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics.

Les cotisations versées en 2024 d'un montant de 92 721,76€ pour la ville et de 8 999,4€ pour le CCAS, ont permis aux agents de bénéficier de prestations dont la majorité concernent la famille et l'aide à la parentalité (participation financière à la garde de jeune enfant, accueil de loisirs, séjours vacances, chèque cadeaux pour Noël, rentrée scolaire de 11 à 26 ans, aide familiale...).

Les agents adhérents au CNAS (Ville + CCAS) en 2024 sont à 74% des femmes (378 femmes) et à 26% des hommes (132 hommes).

Féminisation du Comité de Direction (CODIR)

Le Comité de Direction de la Ville du Bouscat est composé en 2024 de 16 membres : 12 femmes et 4 hommes. Son taux de féminisation est donc de 75%.

16

Politique de Qualité de Vie et Conditions de travail

Baromètre social annuel

Interrogés dans le cadre du baromètre social annuel
77% des agents estiment que la collectivité
est vigilante en matière de non-discrimination
et de lutte contre le harcèlement

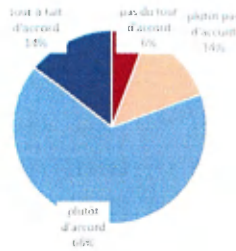

80 % des agents se déclarent satisfait de la politique
d'égalité femmes /Homme au sein de la collectivité

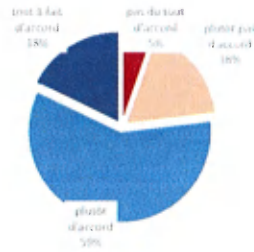

17

Le Bouscat
Ville à vivre

- **Partie 2 : Les politiques publiques municipales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire communal en 2024**

18

Synthèse des principaux éléments concernant la situation des femmes au Bouscat (2022–2024)

Démographie :

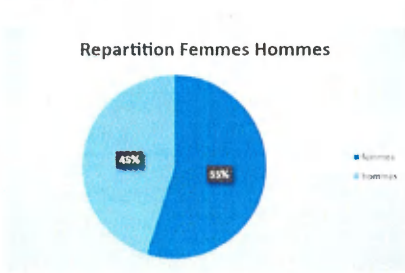

POP T3 - Population par sexe et âge en 2022

Âge	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	10 912	100,0	13 350	100,0

- Les femmes sont **plus nombreuses dans les tranches d'âge élevées**, notamment :
  - **75 à 89 ans : 12,1 % des femmes** contre 7,8 % des hommes.
  - **90 ans ou plus : 3 % des femmes**, contre 1,3 % des hommes.
- Le Bouscat a une **féminisation plus forte que la moyenne nationale**, surtout chez les seniors.

19

Familles et ménages : forte présence de femmes seules et de familles monoparentales

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2011	%	2016	%	2022	%	2011	2016	2022
Ensemble	11 260	100,0	11 492	100,0	11 944	100,0	22 813	23 599	23 949
Ménages d'une personne	4 699	41,7	4 692	40,8	5 194	43,5	4 699	4 692	5 194
[illegible]	[illegible]								
Autres ménages sans famille	257	2,3	216	1,9	197	1,7	530	463	415
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	6 304	56,0	6 584	57,3	6 553	54,9	17 584	18 444	18 339
[illegible]	[illegible]								

Type de famille	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	6 332	100,0	6 625	100,0	6 595	100,0
Couples avec enfant(s)	2 480	39,2	2 602	39,3	2 513	38,1
Familles monoparentales	1 184	18,7	1 232	18,6	1 345	20,4
Hommes seuls avec enfant(s)	150	2,4	210	3,2	165	2,5
Femmes seules avec enfant(s)	1 034	16,3	1 022	15,4	1 180	17,9
Couples sans enfant	2 668	42,1	2 790	42,1	2 737	41,5

- Les **femmes vivant seules** représentent une proportion notable :
  28,4 % des ménages d'une personne sont des femmes seules (contre ~15 % d'hommes seuls).
- Les **familles monoparentales** sont très majoritairement féminines :
  17,6 % des familles sont des mères seules avec enfant(s).

Diplômes :

FOR T3 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2022

Diplôme	Hommes	Femmes	Ensemble
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	7 875	10 177	18 052
[illegible]			

Les hommes sont davantage diplômés du supérieur long (bac+5 ou plus).
Les femmes sont plus présentes dans le supérieur intermédiaire (bac+3/4) et au niveau bac.
Les hommes sont davantage orientés vers les diplômes professionnels (CAP/BEP).
Les femmes sont plus nombreuses parmi les personnes sans diplôme

Emploi : un taux d'activité inférieur et davantage de temps partiel

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2022

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	14 731	11 658	79,1	10 590	71,9
[illegible]					
Hommes	6 818	5 581	81,8	5 063	74,3
[illegible]					
Femmes	7 913	6 077	76,8	5 526	69,8
[illegible]					

- **Taux d'activité** : 81,2 % pour les hommes contre 77,4 % pour les femmes.
- **Taux d'emploi** : 74,6 % contre 69,7 %.

Ces écarts se retrouvent à tous les âges, mais sont **particulièrement marqués entre 25 et 54 ans**, où :

- le taux d'emploi atteint **89,3 % chez les hommes** contre **82,2 % chez les femmes**.

Chez les **55-64 ans**, l'écart persiste (72,9 % d'emploi pour les hommes contre 64,1 % pour les femmes), traduisant des trajectoires professionnelles et des fins de carrière différenciées

Emplois selon le statut professionnel

Statut professionnel	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	6 269	100,0	5 618	100,0	6 139	100,0
[illegible]						

Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2022

Âge	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	4 031	6,6	4 589	17,4
[illegible]				

Les femmes du Bouscat sont **plus actives que la moyenne nationale**
mais le **temps partiel reste fortement féminisé**, comme au niveau national 17,4 % des femmes salariées contre 6,6 % des hommes.

Emploi par catégorie socioprofessionnelle

EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2022

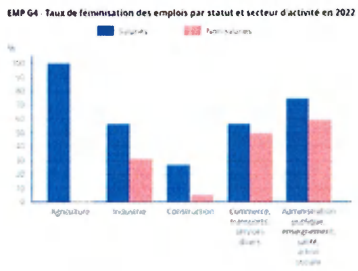

- Les femmes sont **surreprésentées** :
  - dans les emplois d'**employées** (19,4 % contre 6,4 % d'hommes),
  - dans les **professions intermédiaires** (25,2 % contre 9,8 %).
- Elles sont **nettement sous-représentées parmi les cadres** :
  - 8,6 % des femmes contre 33,1 % des hommes.
- Les secteurs **santé, social, éducation, administration** sont fortement féminisés :
  - Féminisation des emplois dans ce secteur : **jusqu'à 85–90 % selon les sous-secteurs**.
  - → Les femmes restent concentrées dans des secteurs **moins rémunérateurs**, mais essentiels socialement. ↑

23

Salaires : un écart femmes–hommes

SAL G1 - Salaire net mensuel moyen en EQTP (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2023

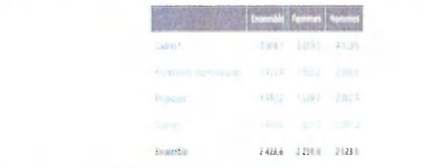

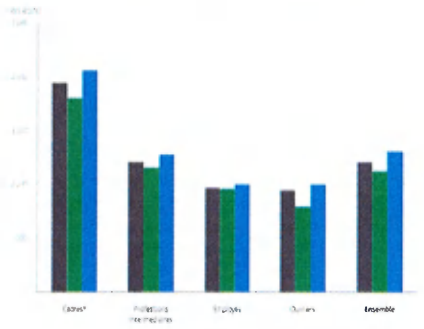

Salaire net mensuel moyen en EQTP (en euros) selon l'âge en 2023

Âge	Ensemble	Femmes	Hommes
Moins de 25 ans	1 788,2	1 772,4	1 797,7
De 25 à 39 ans	2 320,7	2 209,8	2 443,5
De 40 à 49 ans	2 645,1	2 408,7	2 874,6
De 50 à 54 ans	2 585,8	2 307,4	2 891,2
55 ans ou plus	2 756,2	2 405,4	3 314,1

À tous les âges, le salaire net moyen des hommes est supérieur à celui des femmes.

Les écarts salariaux au Bouscat suivent **la même tendance que la France**,avec des inégalités persistantes.

Écart salarial net EQTP : –14,2 % (femmes vs hommes).
Écart augmente avec l'âge (jusqu'à **–25 %** après 60 ans).

24

- Actions menées au sein des services municipaux en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2024

Octobre rose 2024

En 2024, la commune du Bouscat et son Centre communal d'action sociale (CCAS) ont affirmé leur engagement en faveur de la santé des femmes et de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, à travers un programme d'actions ambitieux et fédérateur dans le cadre de la 5ème édition d'Octobre Rose. Cette mobilisation a permis de sensibiliser largement les habitants aux enjeux de la prévention des cancers féminins, tout en favorisant une solidarité active et intergénérationnelle.

Une mobilisation citoyenne au service de la santé des femmes

Septembre en Or : en amont d'Octobre Rose, la Ville a soutenu la lutte contre les cancers pédiatriques et de jeunes adultes, en mettant à dis position la salle de l'Ermitage pour un stage de danse solidaire, dont les bénéfices (1 000 €) ont été reversés à la Ligue contre le cancer.

Octobre Rose : un mois dédié à la prévention, à la sensibilisation et à l'égalité en santé, articulé autour d'initiatives collectives :

- Deux concerts solidaires au profit de la Ligue contre le cancer et de l'hôpital suburbain du Bouscat.
- Mobilisation d'une soixantaine de commerçants, hommes et femmes, unis autour d'une campagne commune de prévention.
- Partenariat renforcé avec le comité girondin de la Ligue contre le cancer et l'illustratrice Lola So Good, valorisant la création féminine et l'engagement artistique au service de la santé.
- Dispositifs symboliques : un nœud géant rose sur la plaine des Écus et un tableau participatif sur le parvis de la Passerelle , lieux d'expression de la solidarité locale.

25

- Sensibilisation dès la petite enfance : remise à 230 familles d'un marque-page sur les bons réflexes de prévention, afin d'ancrer dès le plus jeune âge les valeurs de respect, d'attention à soi et d'égalité.
- Mobilisation associative : actions sportives du Tennis Club, ateliers de prévention avec l'AFB, vente solidaire de la Croix-Rouge au profit de "La Maison Rose".
- Engagement des seniors du groupe Trico'Thé, composé de 15 femmes, qui ont réalisé des créations offertes aux patients de la Ligue, illustrant la contribution essentielle des femmes dans la transmission, la solidarité et le soin.

Vers une égalité d'accès à la prévention et à la santé

Consciente que la santé est un levier essentiel de l'égalité, la commune a souhaité élargir la démarche à la prévention des cancers masculins, en soutenant l'organisation d'un "Afterwork Bleu" le 29 novembre 2024 avec l'association Ricochet.
Cette initiative marque la volonté municipale d'inscrire son action dans une approche inclusive de la santé, qui prend en compte les spécificités et besoins de chacun, femmes comme hommes, pour renforcer l'égalité réelle.

Une reconnaissance partagée

Une soirée de remerciement et de clôture a réuni, le 29 novembre 2024, les élus, la Ligue contre le cancer, les partenaires associatifs et institutionnels ainsi que les agents municipaux.
Ce moment de valorisation collective a permis de souligner le rôle moteur des femmes dans la mobilisation citoyenne, mais aussi la nécessité d'impliquer tous les publics pour construire une égalité durable entre les femmes et les hommes, fondée sur la santé, la solidarité et l'engagement commun.

Examen de dépistage du Cancer du sein pour les agentes de la ville

A l'occasion d'octobre Rose, et dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein,
la Ville en partenariat avec l'Hôpital Suburbain, a fait bénéficié de créneaux de rendez -vous pour une mammographie dédiés aux agentes
de la ville et du CCAS de plus de 50 ans,
De plus, les agentes ont bénéficié de la possibilité de réaliser cet examen préventif sur leur temps de travail.

ouest france

Cette commune de Gironde libère ses agentes en journée pour aller passer une mammographie

Des créneaux réservés à l'hôpital

ici PAR FRANCE BLEU ET FRANCE 3

"Faire sa mammographie pendant son temps de travail", près de Bordeaux, cette mairie aide au dépistage du cancer du sein

Assistantes maternelles, cantinières, secrétaires...

"Prendre soin de la santé des Bouscatais, c'est prendre soin de nos agents"

Participation à la quinzaine de l'égalité

La **quinzaine de l'égalité**, de la diversité et de la citoyenneté est un événement initié par la ville de Bordeaux qui est devenu intercommunal en 2016. 15 communes ont participé pour la manifestation de 2022 qui s'est déroulé du 10 au 27 novembre. Les projets retenus sont soutenus financièrement par Bordeaux Métropole.

La Ville a présenté 5 projets dont 2 portés par des associations Bouscataises mentionnées ci- après :

- **PARLONS (de) NOUS : ASSOCIATIONS** porté par l'Association Ricochet. *Une projection-débat autour des questions de la participation, la lutte contre l'isolement et la cohésion sociale.*
- **PARLONS HANDICAP !** porté par l'association Le Carrousel. *Des ateliers avec des supports interactifs et ludiques autour de la thématique du handicap pour sensibiliser à une société plus inclusive.*
- **INCLASSABLES** ; spectacle sur les discriminations liées au handicap, porté par le service culture de la Ville.
- **" Si j'étais une femme"** spectacle sur les violences faites aux femmes, porté par le CCAS.

- la Ville du Bouscat a proposé un **Monopoly des inégalités** avec une variante dans le public, le personnel éducatif du collège Jean Moulin a participé avec l'intention de faire des séances en classe.

Le projet « 1 + un + 1 + UN + 1 + un, *Différemment les mêmes* » a également été mis en œuvre.
Avec le soutien du « dessous des balançoires » et de Muriel Meynard (photographe), des élèves de collèges du Bouscat ont été interviewés sur le sujet de LA différence et LES différences. Ces ateliers ont fait l'objet d'un film et de photos.

Le mardi 26 novembre à l'Ermitage à 18h une **projection du court métrage et une galerie photos** ont été organisées.
Quantitativement, plus de 60 jeunes de tous sexes et genres ont été rencontrés dans le cadre de ce projet.
Plus de 150 personnes ont assisté à la soirée.

Direction de l'Innovation et des cohésions sociales

Depuis janvier 2024, la commune du Bouscat accueille au sein de son CCAS une **permanence juridique mensuelle** animée par le **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)** de la Gironde. Cette initiative traduit la volonté municipale de renforcer l'accès de toutes et tous à leurs droits, dans une logique de proximité, de prévention et d'égalité entre les femmes et les hommes.

- **Une action concrète pour l'égalité d'accès au droit**

Au 31 décembre 2024, **10 permanences** ont été organisées, permettant d'accompagner 30 personnes, dont 26 femmes (86,7 %) et 4 hommes (13,3 %).

les entretiens individuels, d'une durée moyenne de 30 minutes, offrent un espace d'écoute confidentiel et gratuit sur des thématiques variées :

- droit de la famille (33,4 %),
- procédures juridiques (23,3 %),
- violences sexistes et sexuelles (20 %),
- logement (10 %),
- travail et droit des étrangers (6,6 % chacun).

*La juriste a reçu et informé 6 femmes **victimes de violences** au sein du couple. Les victimes des violences intrafamiliales n'identifient pas toujours les violences qu'elles subissent ou peuvent les minimiser. C'est à l'occasion des questions qu'elles posent en droit de la famille que la juriste peut repérer les violences et les situer au regard de la loi. Ces entretiens nécessitent du temps car, outre le besoin d'une écoute appropriée, les victimes cumulent plusieurs problématiques (droit civil, droit pénal, ressources, logement, droit des étrangers). La complexité de ces situations rend le travail partenarial indispensable.*

- **La forte proportion de femmes** bénéficiaires témoigne du rôle essentiel de cette permanence dans la lutte contre les inégalités d'accès à la justice et dans la protection des droits des femmes.

- **Des actions de sensibilisation à l'égalité et à la prévention**

En parallèle des permanences, le CIDFF a mené plusieurs actions collectives de sensibilisation sur le territoire :

31 mai 2024 : animations à l'établissement Sainte-Anne auprès de 194 élèves du primaire et du collège sur l'égalité filles-garçons.

3 juin 2024 : atelier d'accès au droit à l'épicerie solidaire La Bous-Sol, en présence de femmes bénéficiaires, contribuant à la diffusion d'une culture de l'autonomie et de la connaissance des droits.

21 novembre 2024 : participation à un théâtre-forum à l'Ermitage de Compostelle sur le thème des violences sexistes et sexuelles, favorisant le dialogue et la prévention collective dans le cadre de la quinzaine de l'égalité.

- **Une contribution majeure à la politique locale d'égalité**

L'action conjointe du CIDFF et du CCAS du Bouscat s'inscrit pleinement dans les objectifs municipaux en matière **d'égalité entre les femmes et les hommes** :

- garantir à chaque citoyen·ne un accès équitable à l'information juridique,
- accompagner les femmes vers l'autonomie,
- prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles,
- sensibiliser les jeunes à l'égalité et au respect mutuel.

- Cette collaboration exemplaire illustre la capacité du service public communal à **favoriser l'émancipation, la sécurité et l'égalité réelle entre les femmes et les hommes sur le territoire.**

Direction Education, Jeunesse et Sport

- **Conception des activités en accueil périscolaire et de loisirs**

Permettre à l'enfant de choisir le contenu de sa journée par la proposition de différentes activités est un principe fondamental du service. C'est par le biais des activités proposées et de leur grande diversité que le service animation permet à l'ensemble des enfants d'accéder à des activités ludiques, pédagogiques, sportives, environnementales... quel que soit leur genre.

Si certaines animations quotidiennes attirent encore aujourd'hui plus de garçons (sportives, de construction...) et d'autres plus de filles (manuelles, décoration...), la mixité est une réflexion active dans l'élaboration des activités par les animateurs. Pour permettre cette mixité, les équipes d'animation proposent une grande diversité d'activités. Ils traitent des thèmes de stéréotype, de harcèlement, d'égalité, de respect, de consentement au travers de ces activités, ou en réaction de comportements observés, cela reste une vraie réalité.

Les thèmes « chevaliers » ou « princesses » sont évités. De plus, cette volonté de mixité est notamment s'observer lors des animations des mercredis sportifs et du Club nature, activités respectivement de tradition masculine et féminine : elles comptent désormais quasiment autant de filles que de garçons.

Dans chaque accueil de loisirs, les animateurs dédient une part de leurs activités pour un temps de parole libre des enfants au sujet de leur bien-être, des activités suivies, du fonctionnement en général des centres de loisirs avec une attention particulière portée aux difficultés rencontrées liées notamment aux stéréotypes de genre.

- **Des travaux renforçant l'égalité filles-garçons au sein des écoles**

Des travaux qui ont effectuées au sein des cours d'écoles du Bouscat, avec une troisième cour réaménagée en 2024, ont permis de développer l'égalité entre filles et garçons, tels que la favorisation des espaces mixtes, la mise en place de jeux partagés, ou encore le développement de la place du végétal. Pour illustration, les espaces sportifs ont été réduits et excentrés afin de rééquilibrer les usages dans la cour. Des jeux reconnus pour leurs usages mixtes ont été installés comme des parcours d'équilibre, des cabanes... permettant à tous les enfants de développer leurs compétences de manière équitable, de s'entraider.

- **Formation**

L'ensemble des responsables de la DEJS ont bénéficié d'une formation d'une journée dans le cadre du programme Phare de lutte contre le harcèlement scolaire (détection, accueil de la parole, procédures...), mené par l'Education Nationale.

Direction Petite enfance et Parentalité

Posture professionnelle et lutte contre les stéréotypes de genre

Les professionnelles de la petite enfance adoptent une posture éducative visant à prévenir et déconstruire les stéréotypes de genre. Les équipes veillent à ne pas différencier filles et garçons dans la valorisation des compétences, l'accompagnement vers l'autonomie, le choix des activités ou encore l'occupation de l'espace. Cette démarche s'étend également à l'accompagnement des parents, afin de promouvoir une vision égalitaire au sein de la sphère familiale.

Mise à disposition de jeux et jouets non genrés

L'ensemble des jeux et jouets proposés est sélectionné pour être non genré, permettant à chaque enfant d'explorer librement ses centres d'intérêt et d'évoluer sans assignation liée au sexe.

Équité dans l'attribution des places en crèche

Lors des commissions d'attribution, une attention particulière est portée à l'égalité d'accès aux places, y compris pour les enfants dont l'un des parents ne travaille pas, qu'il s'agisse du père ou de la mère. L'objectif est d'éviter la reproduction de stéréotypes liés au rôle parental.

Communication équitable avec les familles

Dans nos communications avec les familles, il est d'usage de ne pas solliciter en premier lieu la mère de manière systématique. Cette vigilance contribue à réduire la charge mentale qui pèse souvent davantage sur les mères et favorise une répartition plus équilibrée des responsabilités parentales.

Direction des Affaires culturelles

En septembre 2024, la Direction des affaires culturelles a renforcé son engagement pour la promotion des femmes dans le domaine culturel en accueillant, en ouverture de saison, Isabelle Autissier, navigatrice de renom et autrice, pour un temps d'échanges autour de son parcours professionnel et des lectures musicales de ses textes. Cet événement s'inscrit dans une démarche globale visant à mettre en lumière des modèles féminins inspirants.

Par ailleurs, la programmation culturelle 2024 a mis en avant des artistes femmes, reflétant la diversité des talents et des disciplines. Parmi elles, Ana Carla Maza, musicienne et compositrice, Blanca Li, danseuse et chorégraphe, Marion Bierry et Agnès Boury, metteuses en scène, Marie-Julie Baup et Salomé Villiers, comédiennes récompensées aux Molières, ont été invitées à partager leur art, contribuant ainsi à renforcer la visibilité des créatrices et des talents féminins.

Développement économique

Le coworking Le Patio

Activité	Homme(s)	Femme(s)
Comptabilité - administratif - Gestion de projets (Ecole, Gestion de projets)	1	1
Ressources humaines (Communication)	0	1
Psychologue	0	1
Torréfacteur	0	0
Infographie - graphisme	0	0
Numérique - informatique - web - Multimédia -	0	0
Ingénierie - consultant - Conseils juridiques (Sécurité, Conseil, Droit)	4	1
Services à la personne (Nounou, Service à la personne)	1	1
Artisan - bâtiment - Aménagement (Maçon, Commerce)	2	0
Événementiel, voyages (Voyagiste, Communication Événementielle)	1	1
Création cosmétique	0	0
Vente en ligne, vente de produits (Vêtements, CE, Ventes à Fo, Vin, Sales)	6	2
Conseils financiers	0	0
Autre	1	0
TOTAL	14	7

Une présence féminine réelle mais encore minoritaire
Le coworking « Le Patio » compte 21 adhérents, dont 7 femmes (33%) et 14 hommes (67%).

Cela montre :
•Une mixité existante et en progession
•Mais une sous-représentation des femmes, notamment dans certaines activités

Le Patio constitue un espace déjà engagé dans une dynamique de mixité

Pistes d'actions à envisager:

•**Favoriser l'entrepreneuriat féminin**
Actions de sensibilisation / témoignages de femmes entrepreneures
Mise en reseau / mentoring

•**Attirer des femmes dans les secteurs sous-représentés**
Ateliers ou événements autour du numérique, du BTP, de l'innovation
Partenariats avec réseaux féminins (ex : Femmes du numérique)

•**Rendre le coworking plus inclusif**
Horaires / services adaptés (ex : parentalité)
Communication ciblée

35

Tissu économique - Une forte présence féminine à valoriser

La zone commerçante principale de la collectivité se distingue par une **représentation significative de femmes commerçantes.**

Les femmes sont **actrices du dynamisme économique local**
Elles occupent une place centrale dans le **commerce de proximité**
Elles contribuent à l'**attractivité du centre-ville**

La zone commerçante constitue un espace particulièrement dynamique en matière d'entrepreneuriat féminin, avec une présence notable de femmes à la tête de commerces de proximité. »

Un entrepreneuriat féminin ancré dans la vie locale
Une forte présence dans les métiers du service et du commerce
Un levier d'émancipation économique

La zone commerçante constitue ainsi un levier stratégique pour promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes, en valorisant des parcours entrepreneuriaux féminins visibles, ancrés et essentiels à la vitalité du territoire.

36

MME LAYAN remercie MME FROU-VILLE pour ces précisions très intéressantes. En résumé, elle pense que l'on peut dire que la Municipalité du Bouscat présente des chiffres qui sont plus que corrects sur ce sujet-là. Elle regrette peut-être simplement, qu'au niveau des élus et du cabinet, il y ait plutôt des hommes (M. le Maire, M. le Premier Adjoint, M. le Directeur de cabinet, M. le DGS). Elle souhaite également aborder un 2ème sujet, la communication de la Municipalité, notamment sur les violences faites aux femmes. Elle souhaite faire une suggestion qu'elle a déjà proposée plusieurs fois : elle pense qu'il serait intéressant que la commune du Bouscat utilise ses affichages pour communiquer régulièrement sur les numéros d'urgence et sur toutes les formes de violence qui sont exercées sur les femmes.

MME CASTELNEAU remercie tout d'abord MME FROU-VILLE pour ce rapport. Par ailleurs, elle a oublié le terme qui a été utilisé tout à l'heure pour le dire mais elle fait remarquer qu'il y a les faits que l'on ose dire, dont on ose parler, et puis il y a ceux dont on ne parle jamais.

M. LE MAIRE indique que les marxistes diront que c'est la démocratie réelle, démocratie formelle, et d'autres courants politiques, notamment Charles MAURRAS, penseur du 19ème, qui parleront de pays réel, pays légal. En fait, ce qu'il faut retenir, c'est qu'au fond il y a ce que l'on voit et ce qui est et qu'il y a souvent un décalage entre les deux.

MME CASTELNEAU indique que justement entre ce que l'on sait, ce que l'on voit et la réalité, il y a une

marge énorme dont il faut que l'on prenne la mesure. Il faut bien noter ce point précis et rester vigilant par rapport à cela.

MME FROU-VILLE tient à rassurer à MME LAYAN qui regrette qu'il y ait beaucoup d'hommes parmi les élus et le cabinet ; il y a effectivement M. le Maire et M. le Premier Adjoint mais il y a aussi MME DA ROCHA et MME FROU-VILLE ; et elle pense que ce sont des femmes qui en valent deux. De plus, elle rappelle qu'il y a 75 % de femmes et 25 % d'hommes au sein du comité de direction. Pour les violences faites aux femmes, c'est effectivement une très bonne idée qui sera retenue. Par ailleurs, elle indique qu'il y a une politique qui va être menée dès maintenant dans ce nouveau mandat puisque l'équipe municipale a la chance d'avoir une conseillère municipale, Sandrine VANLEENE, en charge de tous les sujets qui traitent de l'égalité femmes hommes. Elle rappelle, comme l'a fait précédemment M. FETOUH, que toutes les idées sont les bienvenues.

M. LE MAIRE rejoint MME CASTELNEAU, il y a effectivement ce que l'on voit et ce qui est. Il précise que dans des pays du nord, notamment la Scandinavie, l'égalité femmes hommes est beaucoup plus en pointe. Il le sait aussi professionnellement puisqu'il a l'immense bonheur de travailler avec des gens qui viennent des quatre coins de l'Europe au quotidien et il voit cette différence d'approche culturelle sur cette notion. Quoiqu'il en soit, il tient à préciser que la collectivité sera engagée, il a demandé à MME VANLEENE de porter cette mission « égalité femmes hommes » puisque chaque conseiller municipal de la majorité a une mission particulière. Il rappelle que la ville a signé, au cours de l'ancien mandat, la Charte européenne de l'égalité femmes hommes. Il tient - et pense que M. le Premier Adjoint le rejoindra - à avoir une pensée émue pour Agnès FOSSEY qui a été l'instigatrice de la signature de cette Charte. Sur le couple exécutif, le duo masculin, certes le genre est une question fondamentale mais dans la conduite des affaires d'une structure, d'une collectivité, d'un organisme, d'une entreprise, ce qui prime le plus, c'est aussi la confiance. On ne choisit pas ses amis, on ne choisit pas la confiance que l'on donne, on ne choisit pas non plus quelquefois des alignements de planètes et c'est pourquoi tout simplement et sans misogynie, sans exclusion, sans volonté de leur part, ce tandem exécutif s'est formé. Il trouve que c'est plutôt réconfortant d'avoir un tandem exécutif, même masculin, qui s'entend bien, qui se complète bien, qui avance et qui sécurise en fait une collectivité.

VU les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du CGCT,
VU la loi 2014-873 du 4 août 2014, et notamment son article 61,
VU le décret n°2015-761 du 24 juin 2015,

DECIDE

Article unique : de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2026.

PREND ACTE

DOSSIER N° 7 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU FORUM FRANÇAIS DE LA SÉCURITÉ URBAINE

RAPPORTEUR : Philippe BORRO

Le Forum Français de la Sécurité Urbaine (FFSU) est une association regroupant une centaine de collectivités locales, représentatives des diversités géographiques urbaines et politiques en France. L'adhésion à cette association entraîne d'office celle au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS).

Son objectif est de renforcer les politiques locales de sécurité urbaine en respectant un équilibre entre prévention, répression et solidarité et aussi de promouvoir le rôle des collectivités territoriales dans l'élaboration des politiques au niveau national et européen.
Les membres travaillent sur l'ensemble des thématiques liées à la sécurité urbaine et tissent des liens entre les collectivités locales françaises et européennes, à travers l'échange de pratiques et de connaissances, la coopération et la formation.

Les membres du FFSU et de l'EFUS bénéficient de services, et notamment la mise en œuvre et animation de projets de coopération et de groupes de travail nationaux et européens, l'accompagnement des politiques locales, l'accès à des formations et à l'ensemble des ressources documentaires de FFSU et de l'EFUS.

Compte tenu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville du Bouscat au Forum Français de Sécurité Urbaine (FFSU).

M. GRATTE indique que son groupe votera favorablement pour cette proposition. Il souhaite avoir quelques exemples d'effets concrets de cette adhésion au Forum Français au Bouscat et quelles sont les avancées qu'il y a eu pour la police municipale.

MME JOVENE précise qu'elle a représenté la Ville du Bouscat durant le précédent mandat au sein du Forum Français de la Sécurité Urbaine. Il s'agit d'un organisme non gouvernemental qui regroupe une centaine de villes adhérentes. L'adhésion des collectivités est un choix politique et son axe principal est la prévention. C'est une plateforme collaborative d'échanges, cet organisme dialogue avec les élus, avec les administrations et propose aussi des programmes concertés. Sa mission est très importante parce qu'il n'hésite pas à concerter ou à écrire éventuellement au gouvernement pour alerter sur des situations ou éventuellement pour demander son appui. C'est essentiellement un travail au niveau du narcotrafic qui a été fait. Il y a eu beaucoup de discussions puisque c'est le problème fondamental que l'on retrouve pratiquement dans toutes les villes en France aujourd'hui et quelques partenariats puisqu'il est membre de droit du Forum Européen. Il y a donc eu beaucoup de partages d'informations, notamment avec la Belgique, sur sa police municipale et son organisation. Le coût de l'adhésion est calculé en fonction du nombre d'habitants des communes mais c'est en fait par rapport aux services qu'il propose (informations, formations, programmes de concertation). C'est en fait un échange d'informations qui permet d'avoir des idées sur ce qui se passe dans les autres communes et pouvoir les appliquer au Bouscat.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts de l'association ci-annexés,
CONSIDERANT la stratégie du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Bouscat, et notamment l'axe 5 : Consolider/ améliorer toutes les formes de coopération/ partenariat entre les acteurs de la sécurité et de la prévention,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'adhésion au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) pour l'année 2026,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le formulaire d'adhésion 2026 et à verser la cotisation correspondante, soit la somme de 1 585 €,

Article 3 : de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 011.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
31 voix POUR
4 ABSTENTIONS (Mme Claire LAYAN, Mme Johanna TURPEAU, M. Florian LAUNAY, M. Benjamin DUPAS)

DOSSIER N° 8 : DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU SEIN DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LES ÉCOLES, LES PRESTATIONS DE CONFIGURATION ET D'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE SUR SITE

RAPPORTEUR : Gwenaël LAMARQUE

La Ville du BOUSCAT est membre du groupement de commandes avec les villes de BASSENS, BORDEAUX,

BRUGES, CENON, LORMONT. Elle est représentée par 2 représentants du Conseil Municipal, un titulaire et un suppléant.

Conformément au Code la Commande Publique et à l'article 7.3 de la convention, une commission d'appel d'offres du groupement a été instaurée. Elle est constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les représentants au sein du groupement de commandes.

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code la Commande Publique,

DECIDE

Article unique : de désigner, conformément au Code la Commande Publique, un membre de la Commission d'Appel d'Offres et un suppléant :

Titulaire	**Suppléante**
Damien ROUSSEAU	Ombeline SEMPASTOUS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
35 voix POUR

DOSSIER N° 9 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU FRANCOPHONE VILLES AMIES DES AÎNÉS (VADA)

RAPPORTEUR : Bérengère DUPIN

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, la ville s'engage à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- Élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Amies des Aînés (Transports et mobilité ; Habitat ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication)
- Définir un plan d'action Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;

- Participer à la vie de l'association : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

MME LAYAN fait remarquer qu'il est évoqué l'élaboration d'un diagnostic territorial dans cette délibération. Aussi, elle souhaite savoir si elle pourrait y avoir accès.

MME DUPIN répond qu'il sera effectivement communiqué. La ville est déjà en possession d'un certain nombre d'éléments mais une autre évaluation sera faite en début de mandat, notamment au travers de l'analyse des besoins sociaux. Elle précise que le volet des seniors y sera inclus.

M. GRATTE souhaite avoir des effets concrets et des exemples précis de ce qu'a pu permettre ce réseau francophone pour la commune du BOUSCAT.

MME DUPIN explique que partager les expériences avec d'autres communes qui y adhèrent permet d'avancer et de valoriser toutes les actions, et parfois même d'innover et de proposer de nouvelles actions pour étoffer le programme municipal en direction des seniors.

M. LE MAIRE précise que l'on peut citer l'exemple de la création du jardin des utopies.

M. FETOUH indique que cette adhésion est importante car cela permet d'échanger avec les pairs sur la thématique des seniors. Il rappelle que la ville a vraiment développé la politique senior durant le mandat précédent puisque l'on est passé de 1 à 8 animateurs senior sur le territoire. C'est fondamental et cela permet de déployer des activités tout au long de l'année (plus de 100 animations par an). De plus, en lien avec la Ville Amie Des Aînés, cela a permis de trouver des financements mais aussi des idées, notamment le jardin des utopies. La commune a une politique assez large en termes de spectre pour toucher notamment toutes les populations. La lutte contre l'isolement est un facteur important, la ville essaie d'être proactive sur le sujet et ce réseau-là lui permet de trouver de nouvelles idées. La commune a certes des services de grande qualité mais c'est bien aussi de trouver de bonnes idées ailleurs et de les décliner au Bouscat avec la philosophie bouscataise.

VU les éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de continuer à participer à cette dynamique et de renouveler l'adhésion au RFVAA,
Considérant la politique seniors portée par la Ville du Bouscat, notamment via son CCAS, pour favoriser la prévention de la dépendance et le lien social,
Considérant l'intérêt de cette adhésion, permettant notamment à la ville et au CCAS de demander une subvention au fonds d'appui pour les territoires innovants,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la commune au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte du RFVAA,

Article 3 : de désigner 2 représentants pour représenter la collectivité au sein de l'association :

Titulaire	Suppléant
Bérengère DUPIN	Frédérique BOUCHER

Article 4 : de s'engager à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants, soit 700 € pour 2026,

Article 5 : de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35 voix POUR

DOSSIER N° 10 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA SPL LA FABRIQUE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

RAPPORTEUR : Gwenaël LAMARQUE

La ville du BOUSCAT est représentée au sein de La Fabrique de Bordeaux Métropole par un délégué du Conseil Municipal.

La Fabrique de Bordeaux Métropole, Société Publique Locale, dénommée La Fab, a été créée en 2012 afin d'accompagner la Métropole et ses communes membres dans la définition de montages opérationnels immobiliers innovants (opération 50.000 logements notamment). Les collectivités publiques sont actionnaires de cette société publique locale et confient à la Fab, au moyen d'un marché de prestations d'assistance et d'expertise, le pilotage et la mise en œuvre de ces opérations immobilières (ilôt Renault au Bouscat par exemple).

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts de la Fab,

DECIDE

Article unique : de désigner Monsieur Maël FETOUH en tant que délégué du Conseil Municipal au sein de l'assemblée de La Fabrique de Bordeaux Métropole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
35 voix POUR

DOSSIER N° 11 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'A'URBA

RAPPORTEUR : Gwenaël LAMARQUE

Créée en 1969, l'A-Urba, Agence d'Urbanisme Bordeaux Aquitaine, est une association loi 1901.

Par ses diagnostics, ses réflexions prospectives, ses démarches de projets, elle travaille à toutes les échelles, du quartier jusqu'aux systèmes métropolitains. Elle accompagne les responsables locaux dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et de leurs politiques publiques.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner le représentant du Conseil Municipal au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme Bordeaux Aquitaine.

M. LE MAIRE précise que l'A'urba est une agence d'urbanisme d'Aquitaine qui a été créée à la fin des années 60 et qui accompagne la commune pour réfléchir la ville de demain. L'A'urba a été importante au cours du dernier mandat puisqu'elle a aidé Le Bouscat à structurer au moins deux projets phares :

- *elle l'a aidée pour la Végétalisation des cours d'école à imaginer un peu ce que pourrait être les cours de demain, en prenant des exemples de ce qui se fait, notamment à Nantes et dans la région parisienne ;*
- *elle l'a aussi accompagnée pour les anciens de l'équipe 2020-2026, sur le projet du Bouscat 2030, où il y a eu une réflexion assez innovante pour déceler de nouvelles centralités (végétales, sport loisirs...).*

L'A'urba est donc un partenaire assez ingénieux pour nous aider à imaginer en fait la ville de demain.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article unique : de désigner Monsieur Alain GERARD comme représentant du Conseil Municipal au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme Bordeaux Aquitaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
35 voix POUR

QUESTIONS ORALES DIVERSES

1) M. GRATTE : incivilités sur le secteur Godard

M. GRATTE indique qu'il lui a été signalé quelques faits d'incivilité sur le secteur Godard, notamment une barrière de la copropriété de la résidence Godard. Ce n'est pas une critique parce que cela ne fait pas un mois que M. LE MAIRE est en place mais il souhaite savoir quelle sera sa stratégie, à court terme, pour éviter justement ces actes d'incivilités. Il parle sur le court terme puisque la prise de fonctions est très récente.

M. LE MAIRE précise que chaque élu, qu'il soit dans la majorité ou dans l'opposition, peut être saisi par des riverains sur des questions techniques, logistiques, des infractions, des incivilités... Il leur conseille de faire remonter ces informations le plus rapidement possible à la ville, par saisine, par mail, pour que ces problèmes soient traités. Il tient à préciser avec transparence que les informations, qu'elles viennent de la majorité ou des oppositions, sont traitées avec la même célérité car c'est le service rendu aux Bouscatais qui compte. Chaque élu est représentant du pouvoir public, s'il est sollicité, il ne doit pas attendre un conseil municipal pour le dire. Sur ce type de problématique d'incivilité, notamment dans certains quartiers (Godard, les Ecus), il aura l'occasion peut-être plus tardivement dans d'autres conseils municipaux de pouvoir exprimer sa doctrine en la matière. Tout cela va être lié au renforcement de la police municipale et surtout à l'extension des horaires et des rotations de la police municipale. Si la Municipalité décide de recruter plus, c'est pour réformer les temps de présence et que la police municipale soit plus présente sur le terrain et au service des Bouscataises et des Bouscatais. C'est l'une des réponses que la Municipalité fournira. Là, sur une question diverse, il ne va pas parler du projet porté par le Premier Adjoint, appelé "la stratégie Bouclier 2030", qu'il travaille avec l'Adjoint en charge de la sécurité, M. BORRO, mais aussi MME AUDEMARD, qui s'occupe de la ville tranquille, et M. DANIEL, qui fait partie du trio des élus qui sont dédiés à la sécurité, avec le soutien amical de MME JOVENE, qui s'en est occupée dans l'ancien mandat. Toute l'équipe est mobilisée.

M. FETOUH indique que la copropriété doit impérativement porter plainte. Il indique que les barrières des copropriétés sont souvent très dégradées, parfois par les locataires ou les propriétaires eux-mêmes qui n'ont plus le badge et qui tirent sur la barrière. Il assure que la ville sera très vigilante sur ce sujet-là.

2) MME TURPEAU : dérogations scolaires

MME TURPEAU indique que, l'an dernier, plusieurs dérogations ont été accordées pour accueillir les élèves à l'école Jean Jaurès alors qu'ils relevaient d'autres secteurs scolaires, parfois même d'autres communes. Ces dérogations ont contribué cette année à la création de classes doubles, notamment le CP/CE 2, avec un dépassement de la capacité maximale de certaines classes. Elle souhaite connaître le nombre exact de dérogations accordées l'an dernier pour Jean Jaurès mais aussi pour les autres écoles s'il y en a eu, les critères précis qui ont motivé ces décisions et les orientations prévues par la ville pour encadrer les dérogations à venir afin de garantir le respect des capacités d'accueil et des conditions d'apprentissage. En l'occurrence, à Jean Jaurès, c'est une classe de CE2 qui a été scindée en 2 pour mettre 6 CP qui étaient en surnombre dans les 2 classes de CP. Les quelques CE2 restants ont été placés avec les CM1. Elle se demande donc si ce surnombre est une conséquence des dérogations accordées, d'où sa demande de chiffres. Elle a eu de nombreux retours de parents d'élèves, notamment des CP/CE2, qui s'inquiètent de l'impact sur les apprentissages fondamentaux. Son groupe souhaite donc éviter que ces situations ne se reproduisent et que de nouvelles classes doubles ne soient constituées et veut savoir comment la Municipalité entend

sécuriser la situation pour la rentrée prochaine.

MME DA ROCHA fait tout d'abord remarquer que toutes les questions posées ce soir sur l'école Jean Jaurès relèvent vraiment de la compétence du conseil d'école de Jean Jaurès. Elle va tout de même répondre à cette question. Elle rappelle que la démographie est en baisse et précise que la Gironde va perdre, pour le 1er degré (maternelles et élémentaires), 2 768 élèves pour la rentrée 2026 et 125 000 au niveau National. On sait donc très bien que l'on risque des fermetures de classes, on en entend parler tous les jours aux informations. Sur les 10 prochaines années, c'est plus de 15 000 élèves qui vont disparaître en Gironde. L'an dernier, il y a eu une fermeture de classe au Bouscat, au Centre 1, et M. BOBET a fait tout son possible pour éviter une fermeture supplémentaire à l'école Lafon Féline. Jusqu'à présent, la ville avait de la chance puisqu'il y avait beaucoup d'arrivées de petits et il y a donc eu une ouverture de classe sur Jean Jaurès. Cette classe était déjà prévue et construite pour anticiper ces arrivées sur la maternelle Jean Jaurès, d'où le fait aussi qu'il y ait eu plus de CP puisqu'il y avait plus de maternelles à Jean Jaurès. En effet, elle indique que les petits qui sont à la maternelle Jean Jaurès basculent automatiquement sur le CP de Jean Jaurès qui est à l'école d'à côté. Quant aux dérogations, elle rappelle qu'il n'y a pas de carte scolaire sur Le Bouscat, le travail des services consiste donc, chaque année, à répartir les élèves au mieux sur les 4 écoles pour qu'il y ait une moyenne constante sur chaque école et éviter qu'il y ait des fermetures de classes. S'il y a des fermetures de classes, il y aura encore plus d'élèves qui vont remplir les autres classes. Il est vrai qu'il y a eu 54 CP à Jean Jaurès mais ils étaient tous en maternelle à Jean Jaurès. Il n'y a donc pas de problème de secteur, il y a eu un seul élève venu d'ailleurs mais souvent ce sont des élèves qui ont fait leur scolarité au Bouscat, qui sont partis pour un temps et qui sont revenus peut-être 2 mois après. Cela peut être des élèves qui ont des problèmes familiaux, qui ont subi des gros changements et pour leur bien-être - puisque c'est vraiment la priorité de la ville - on prend le parti, même s'ils ont changé de quartier et qu'ils habitent de l'autre côté des boulevards, de les garder dans l'école pour qu'ils aient un repère puisqu'ils connaissent l'école, les copains et les enseignants. Elle confirme donc que sur l'école élémentaire Jean Jaurès, il n'y a eu qu'un seul cas de dérogation et 9 élèves sur 260 qui ne sont pas Bouscatais, suite à des déménagements sur une commune avoisinante ou à des séparations des parents. Cela évite de déstabiliser les enfants et cela évite aussi des fermetures de classes pour la ville, ce qui pourrait entraîner des classes à double niveau dans chaque classe. Elle précise qu'une centaine de demandes de dérogations sont traitées chaque année et elles sont étudiées au cas par cas ; la commune essaie d'y répondre favorablement quand elle le peut mais ce n'est pas toujours le cas. Très souvent les motifs de ces demandes sont le côté pratique, la proximité de l'école où est scolarisé l'aîné, la proximité du lieu d'habitation..... En revanche, l'an dernier, elle a refusé toutes les demandes de dérogations extérieures pour les rentrées en petite section car il y avait beaucoup de petits et il n'y avait pas de place. Ce n'est pas le cas cette année, il va donc y avoir une baisse d'entrées en maternelle. Tous les ans, il y a toujours ce petit jeu d'essayer de répartir tous les enfants sur les écoles puisqu'il n'y a pas de carte scolaire, d'équilibrer les classes et on joue aussi sur la mixité sociale dans toutes les écoles. Par ailleurs, elle est étonnée d'entendre que de nombreux parents sont inquiets car elle s'est renseignée auprès de la directrice, aucun parent se s'est plaint à elle de ces classes à double niveau et il n'y a eu aucune question posée sur ce sujet dans les 2 conseils d'école. Par contre, il y a eu un article de la FCPE, Fédération de parents d'élèves, plutôt à tendance à gauche, qui eux relèvent le bienfait de ces doubles niveaux. Il y en a dans toutes les écoles et c'est effectivement un bienfait. C'est la raison pour laquelle la ville ne voit pas où est le problème mais elle tient toutefois à préciser que les constitutions de classes, et donc les classes de double niveau ou pas, ne dépendent pas de la commune mais de l'Education Nationale.

MME TURPEAU a posé la question de dérogation pour savoir si cela avait une conséquence sur la création de ce double niveau. La totalité des parents sont extrêmement mécontents de ce double niveau CP/CE2.

MME DA ROCHA l'invite en tant que parents d'élèves à Jean Jaurès de faire remonter cette information en Conseil d'école, ce qui n'a pas été le cas ni la dernière fois, ni au premier conseil. Personne n'en a entendu parler et il serait peut-être opportun de prendre rendez-vous avec la directrice pour échanger directement avec elle sur cette question-là.

M. LE MAIRE remercie MME DA ROCHA pour toutes ces explications qui démontrent bien la complexité de la situation. Il tient à préciser deux choses. Premièrement, la composition des classes n'est pas une prérogative d'une mairie. Elle affecte, s'occupe des bâtiments, des cours, du périscolaire, de la restauration scolaire mais elle ne rentre pas dans le formatage pédagogique. C'est à l'Education Nationale de le faire en

leur âme et conscience. Deuxièmement, sur les classes à double niveau, il indique que lui-même, dans son parcours, a fait beaucoup de classes à double niveau, notamment en élémentaire, et c'était plutôt stimulant. Sa fille, qui est passée par les écoles publiques du Bouscat a elle aussi fait du double niveau CM1/CM2, c'était aussi stimulant et cela l'a plutôt portée. Cependant, il rappelle que le Conseil municipal n'est pas un conseil d'école. Ce sont des sujets qui sont importants, il ne les dénigre pas mais on ne peut pas les gérer dans cette instance. C'est le Conseil d'école, en lien avec les personnels de l'Education Nationale, notamment la directrice de Jean Jaurès, avec qui des solutions peuvent être trouvées. Ici en Conseil municipal, on n'a pu donner que des informations statistiques, logistiques mais on ne peut pas avancer. Il faut donc vraiment faire le distinguo entre ce qui relève du Conseil municipal, dans lequel on peut parler des problématiques globales, et des problématiques qui sont plus ciblées et plus thématiques et qui ont des instances appropriées.

3) MME COURTOIS : La Barrière du Médoc

MME COURTOIS a constaté la fermeture de beaucoup de commerces à la Barrière du Médoc et souhaite connaître la politique municipale en la matière.

M. LE MAIRE répond que c'est un vrai sujet sur lequel le Premier Adjoint, M. FETOUH, l'Adjoint au développement économique, M. ROUSSEAU, le Conseiller Municipal Délégué au commerce, M. BOUYSSIERE, sont en train de travailler avec l'association des commerçants sur un plan d'accompagnement. Il y a une problématique relativement forte sur cette barrière qui est liée à plein de choses : d'abord des loyers qui sont beaucoup trop chers, une inflation galopante qui touche tout le monde, même les clients de la barrière, et d'autres problématiques, plus logistiques avec notamment la décision de nos voisins bordelais sous l'ancienne mandature, c'est à dire la mandature de M. HURMIC, de passer la rue du Bocage à sens unique, ce qui a fait perdre 10 % de sa clientèle à la barrière. Cette rue paraît un peu lointaine mais cela a coupé notamment la clientèle caudéranaise. Il ne va pas détailler les choses ce soir mais assure que MM. FETOUH, ROUSSEAU et BOUYSSIERE sont sur le sujet pour agir très rapidement.

M. FETOUH confirme qu'il s'agit d'un plan d'accompagnement à large spectre. Les élus auront tout le loisir d'échanger sur le sujet et s'ils ont de bonnes idées qu'ils n'hésitent pas à les faire remonter. Le but c'est que le commerce reprenne et que la barrière continue de resplendir, d'être attractive au Bouscat. On l'aime et on veut qu'elle se développe. L'équipe municipale a travaillé ce sujet-là avant et pendant la campagne, maintenant c'est un vrai projet structuré qui sera partagé parce que c'est un sujet fondamental pour Le Bouscat.

M. LE MAIRE partage aussi l'urgence d'agir parce que la Municipalité sait que le temps politique n'est pas le temps économique, n'est pas le temps financier ; elle est préoccupée et c'est pour cela que, en temps masqué, elle est en train de travailler sur ce sujet.

4) MME TURPEAU : Revitalisation de Jean Jaurès

MME TURPEAU fait remarquer que la barrière de la résidence Godard a toute sa place alors que les doubles classes pas forcément, surtout qu'il était question de CP/CE2 et pas de CM1/CM2 en double classe.

M. LE MAIRE rappelle que cette question a toute sa légitimité dans un conseil d'école mais ce n'est pas lui, en tant que maire, qui fait les classes.

MME TURPEAU répond que c'est lui qui donne des dérogations s'il y en a, et c'était sa question.

M. LE MAIRE pense qu'il serait tout de même incroyable que l'on reproche à la Municipalité d'être trop humaine. MME DA ROCHA a bien expliqué que ces dérogations étaient accordées pour des raisons personnelles, pour des raisons humaines.

MME TURPEAU répond qu'il y aura donc 22 élèves qui vont sortir du CE2 et qui n'auront pas les compétences pour rentrer en CM1.

M. LE MAIRE pense qu'elle n'a peut-être pas les compétences pour en juger.

MME TURPEAU souhaite poser une question en lien avec l'attractivité commerciale de la barrière. Elle a entendu dire que M. LE MAIRE a parlé de revitalisation commerciale de Jean Jaurès et elle souhaiterait avoir des précisions sur ce projet.

M. LE MAIRE confirme qu'il a effectivement présenté ce projet de revitalisation de Jean Jaurès durant sa campagne. Il s'agit du pôle de commerces qui a été dévasté par la problématique liée à 4 ou 5 jeunes qui ont, pendant 18 mois, passé leur temps à jouer au chat et à la souris avec la police municipale et la police nationale et avec l'exaspération de certains des commerçants ou ce qui pourrait être apparenté à des commerces. La ville a reçu au mois de novembre 2025 les protagonistes, c'est à dire les personnes qui ont les fonds de commerce ou la pharmacie, qui lui ont proposé une solution qu'elle a acceptée. Il s'agit de repenser cet espace, avec notamment une démarche assez inédite dans la métropole mais qui vise à dire que s'il y a une impasse, il y a un problème. Aussi, il faut donc travailler pour qu'il n'y ait plus d'impasse et rétrocéder éventuellement ce bout d'espace public pour un projet global, qui permettrait d'y mettre des services et des commerces dans ce quartier. C'est un projet qui est porté par un porteur privé que la ville a rencontré en novembre et avec qui elle va continuer la discussion puisqu'il faut absolument redonner à ce quartier des commerces de proximité.

5) M. LE MAIRE : prochain rendez-vous

M. LE MAIRE annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 avril à 19 H.

La séance est levée à 21H15.

La Secrétaire,

Karine AUDEMARD

MAIRIE DU BOUSCAT (GIRONDE)

Le Maire

Gwenaël LAMARQUE